



*Conseil
Municipal du
29 Mars 2010*

Présentation du Budget Primitif 2010

BUDGET PRIMITIF 2010

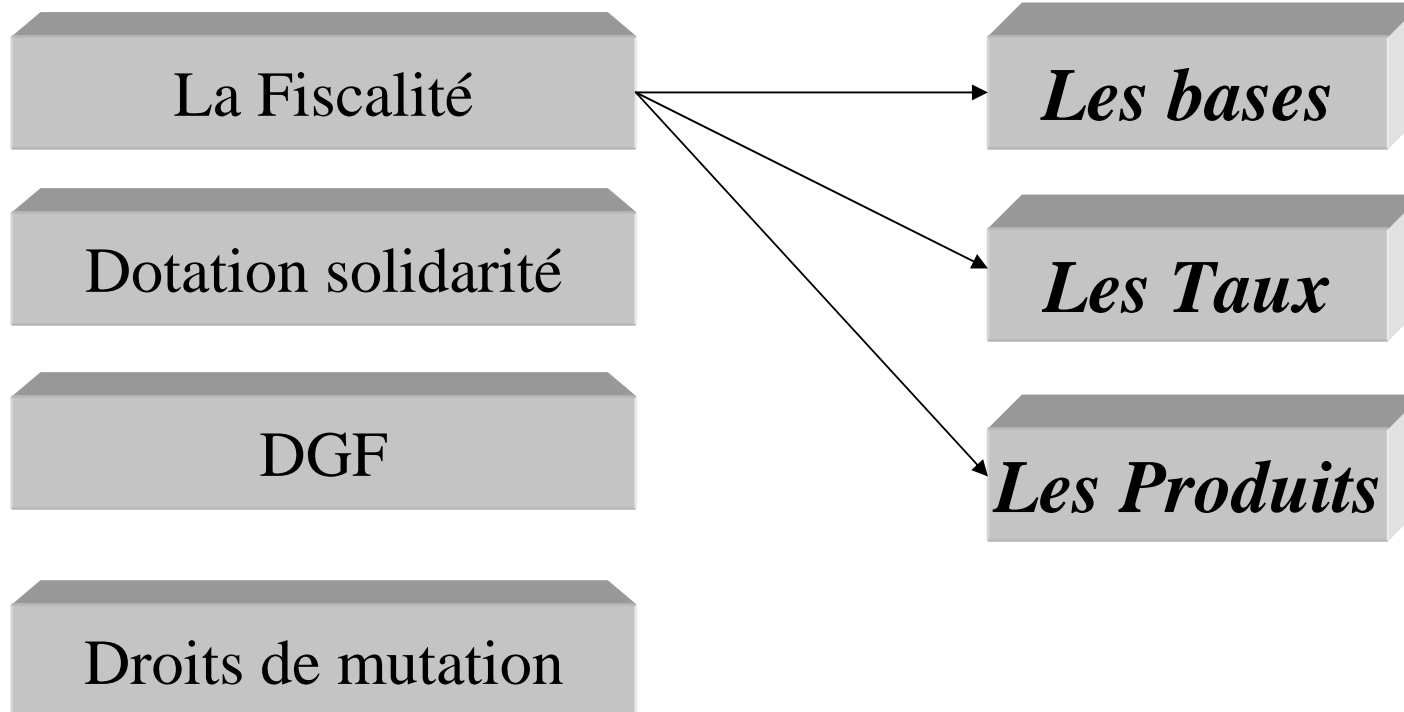
Protéger les recettes et maîtriser les dépenses

I) LE FONCTIONNEMENT

a) Les principales recettes

BUDGET PRIMITIF 2010

Les principales recettes



Les principales recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement des collectivités proviennent principalement des ressources fiscales, des dotations de l'Etat et des redevances pour service rendu. Les recettes fiscales représentent 69,08 % des recettes réelles de fonctionnement et sont constituées du produit de :

- La taxe d'habitation
- La taxe foncière
- La taxe du foncier non bâti
- La taxe sur l'électricité – les emplacements publicitaires
- Les impôts sur les spectacles
- La taxe additionnelle aux droits de mutation
- La dotation de compensation versée par la Communauté d'Agglomération

Les dotations de l'Etat représentent 23,06% des recettes réelles de fonctionnement. La principale dotation constituée par la DGF diminue.

- La dotation globale de fonctionnement
- Les allocations compensatrices pour exonérations fiscales
- Les dotations au titre du contrat Enfance Jeunesse
- Les dotations pour exécution du recensement et organisation des élections

Les produits des services dont les tarifs sont fixés par les collectivités depuis le 1er janvier 1987 représentent 5,11% des recettes réelles de fonctionnement

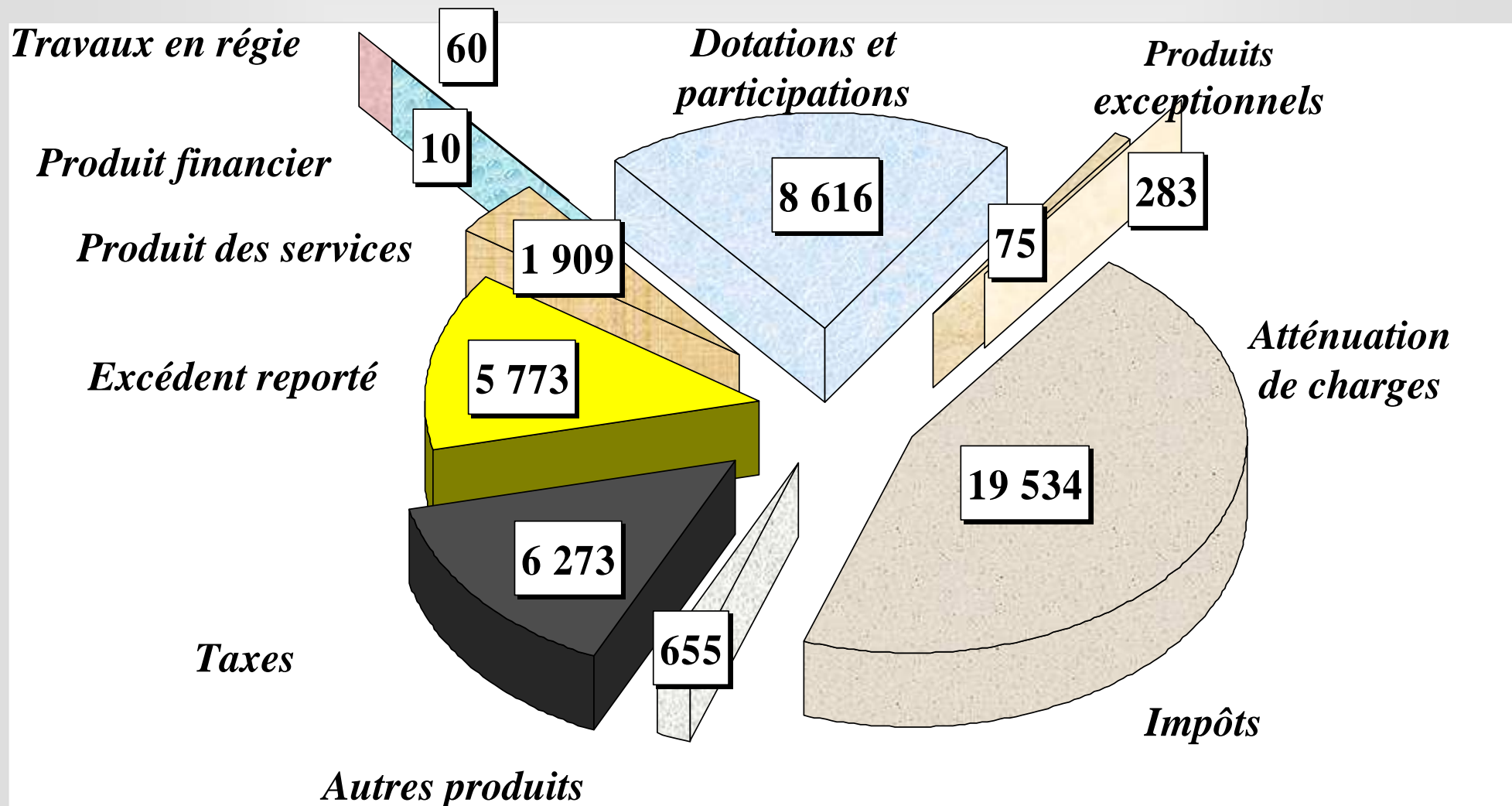
- Les tarifs de colonies de vacances
- La restauration scolaire des Centres de Loisirs
- Les tarifs des structures d'accueil de la Petite Enfance
- Les droits d'utilisation du domaine public

Les autres produits de gestion courante représentent 1,75% des recettes réelles de fonctionnement.

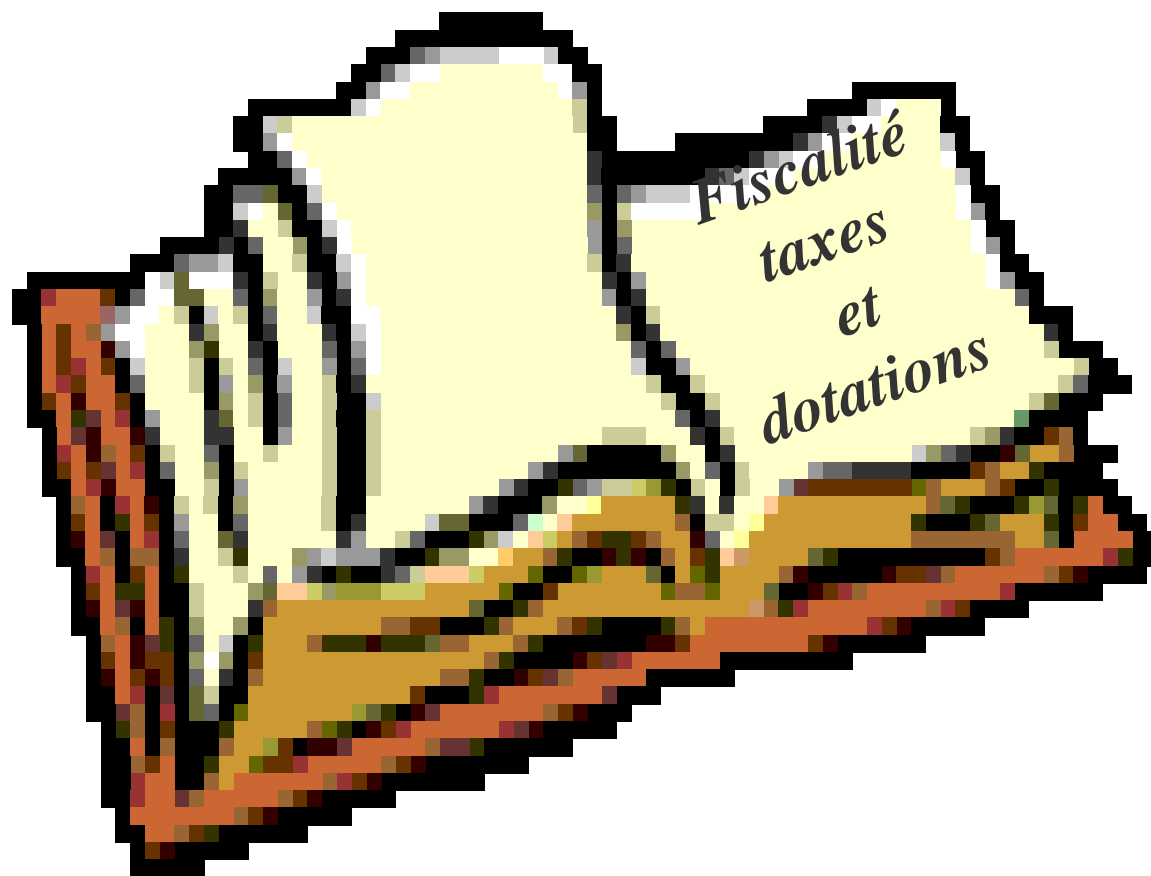
- Les loyers et charges
- Les locations des installations municipales

BUDGET PRIMITIF 2010

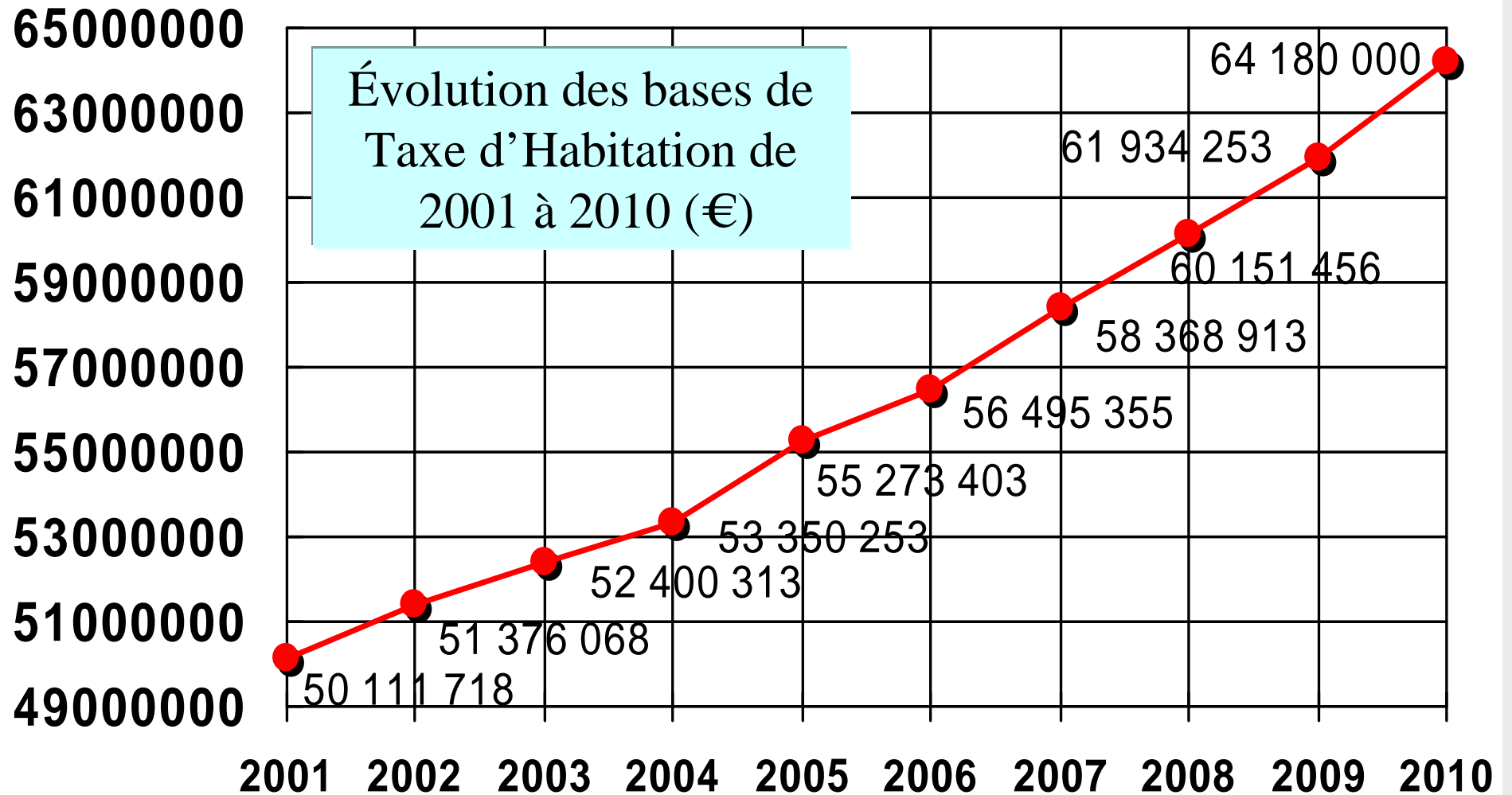
Répartition des recettes de fonctionnement 43 188 (K€)



■ Fiscalité, Taxes et Dotations



La Fiscalité



Evolution des bases de taxe d'habitation

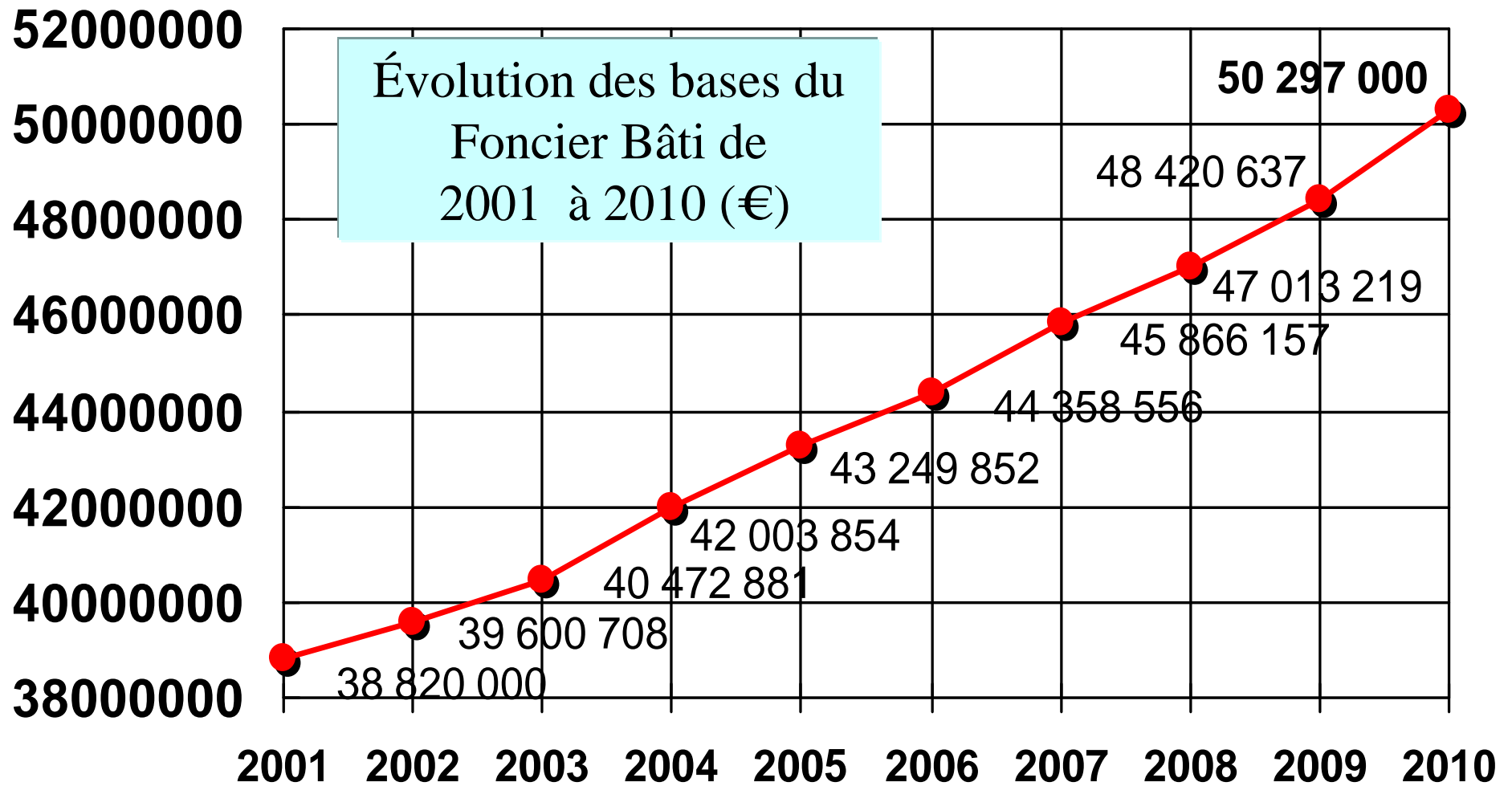
2125 €, c'est la moyenne par habitant de base de taxe d'habitation en 2010.

En 2009, cette valeur moyenne était de **2030 €**.

L'augmentation constatée est liée au coefficient de revalorisation des bases, fixé par la Loi de Finances, et les nouvelles constructions .

Pour 2010, le coefficient d'évolution des bases, est de 1,012 pour le foncier bâti et le foncier non bâti.

La Fiscalité



Evolution des bases de taxe foncière

- En 2010, la moyenne par habitant de base de taxe foncière est de **1666 €**
- En 2009, cette valeur moyenne était de **1583 €**
- Tout comme les bases de taxe d'habitation, les bases foncières sont calculées par les services fiscaux et évoluent chaque année en fonction de la progression adoptée par la loi de finances. Le coefficient retenu au titre de l'année 2010 est de 1,012.

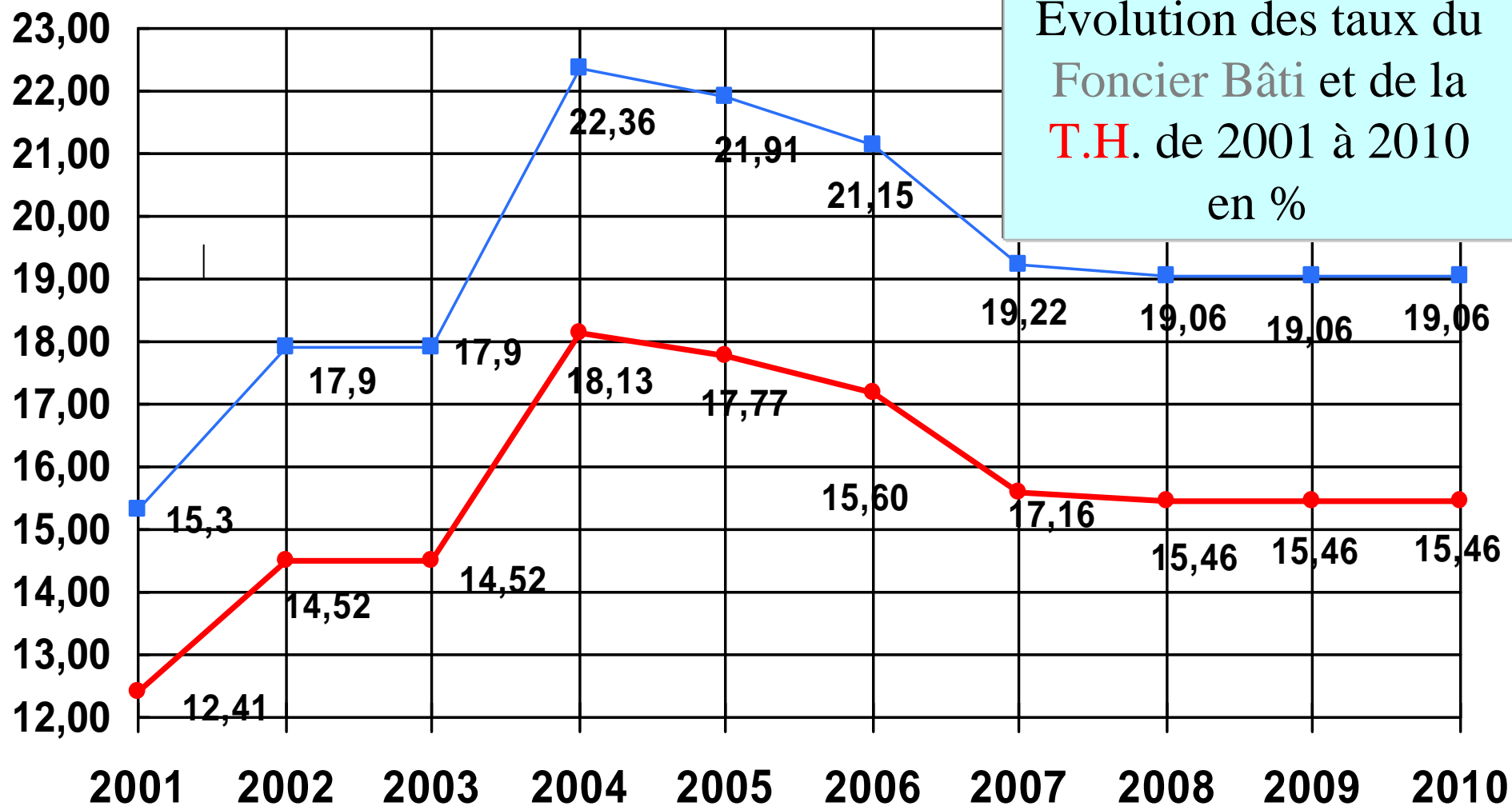
DISPOSITIONS D'ALLEGEMENT DE LA TAXE D'HABITATION EN 2009

Abattement	Taux	Nombre de foyers concernés	Base d'imposition servant au calcul des abattements
spécial à la base - attribué aux contribuables non imposables sur les revenus de l'année précédente et dont la valeur locative est inférieure à 130%	10%	1 241	546 055

L'AIDE FISCALE

- Les contribuables disposant de faibles revenus continueront à bénéficier du dispositif d'abattement de 10% supplémentaire créé en 2002.
- En 2003 1243 foyers étaient concernés par cette mesure représentant 494 324 € d'exonération de bases fiscales
- En 2009 1241 foyers en ont bénéficié, ce qui représente 546 055 € de bases exonérées.
- Fin 2009, le Conseil Municipal a adopté une nouvelle mesure d'exonération en faveur des handicapés ou invalides. Les contribuables remplissant les conditions bénéficieront de cet « abattement spécial handicapé » de 10% calculé sur la valeur locative moyenne des habitations de la commune, dès 2011.

La Fiscalité



La fiscalité 2010

L'équipe municipale s'est engagée à conserver les taux de fiscalité au niveau de ceux de l'année 2008.

Pour l'année 2010 nous proposons de maintenir les taux de fiscalité votés en 2009.

Pour mémoire, quelques données comparatives des taux d'imposition appliqués dans les communes de même strate du département depuis 2005 et ceux appliqués à Nogent sur la même période :

Communes du Département

	2005	2006	2007	2008	2009
TH	15,63%	15,78%	15,77%	15,95%	15,84%
FB	18,96%	19,12%	19,10%	19,60%	19,46%

Nogent

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
TH	17,77%	17,16%	15,60%	15,46%	15,46%	15,46%
FB	21,91%	21,15%	19,22%	19,06%	19,06%	19,06%

Pour 2010 le produit de la fiscalité est calculé par application des taux suivants aux bases notifiées 2010, revalorisées du coefficient de 1,012:

- Taxe d'habitation : 15,46%
- Taxe sur le foncier bâti : 19,06%
- Taxe sur le foncier non bâti : 69,55%

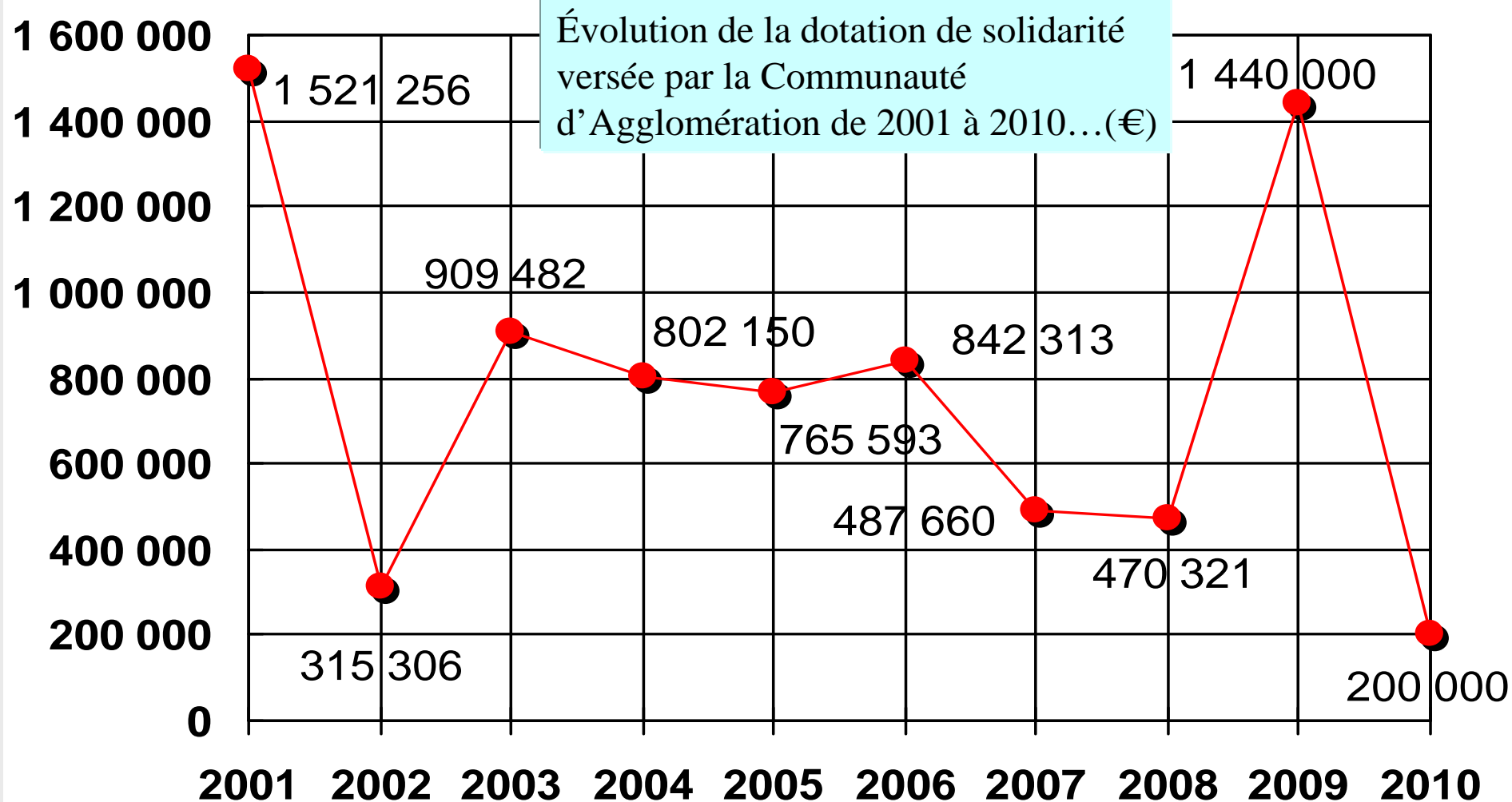
Le produit fiscal est de 19 533 665 € en augmentation de 3,44% par rapport à 2009.

La Fiscalité 2010

TAUX IDENTIQUES

<i>Les impôts locaux</i>			
IMPÔTS	BASES	TAUX	PRODUITS (€)
T.H	64 180 000	15.46%	9 922 228
F.B	50 297 000	19.02%	9 586 608
F.N.B	35 700	69.55%	24 829
TOTAL.....			19 533 665

Dotation de solidarité communautaire



Evolution de la dotation de solidarité communautaire

La dotation de solidarité communautaire (DSC) concerne les EPCI à taxe professionnelle unique. Au regard de son caractère facultatif, cette dotation doit être décidée par l'assemblée délibérante de l'établissement. Elle fixe également le principe et les critères de répartition de cette dotation. Son objectif étant de réduire les inégalités économiques, le législateur a mis en avant quelques critères de répartition :

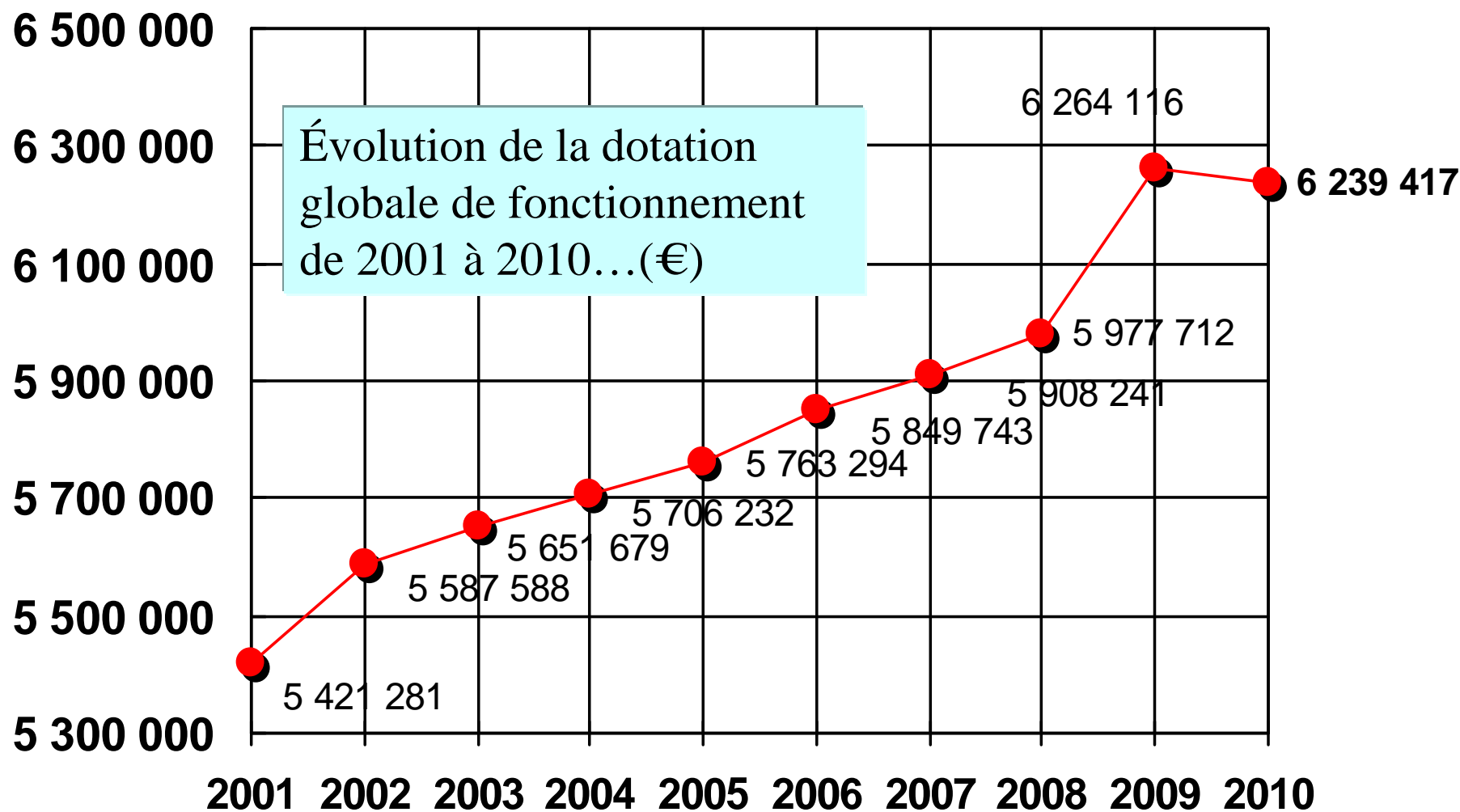
- la population
- le potentiel fiscal par habitant

Toutefois, des critères complémentaires peuvent être aussi retenus.

Pour Nogent, bénéficiaire de cette dotation, l'évolution constatée en fin d'exercice est très fluctuante compte-tenu des critères retenus pour son calcul. Toutefois, cette dotation étant inscrite dans le budget de la Communauté d'Agglomération comme une charge prévisionnelle de 200 000 €, la Ville doit s'inscrire dans la même logique et prévoit donc une recette pour 2010 de 200 000 €

Pour mémoire en 2009, nous avons perçu 1 440 000 €. Cette forte variation du montant du solde de dotation de solidarité versée en 2009 au titre de l'année 2008 s'explique, d'une part, par la correction du résultat déficitaire de l'investissement qui a été ramené de -1 180 548 € à -749 575 € de l'exercice 2007 et d'autre part, par la perception de rôles supplémentaires d'un montant de 1 539 626 € liées en partie à la création d'un nouvel établissement (SNCF).

Dotations de l'état : la DGF



Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement

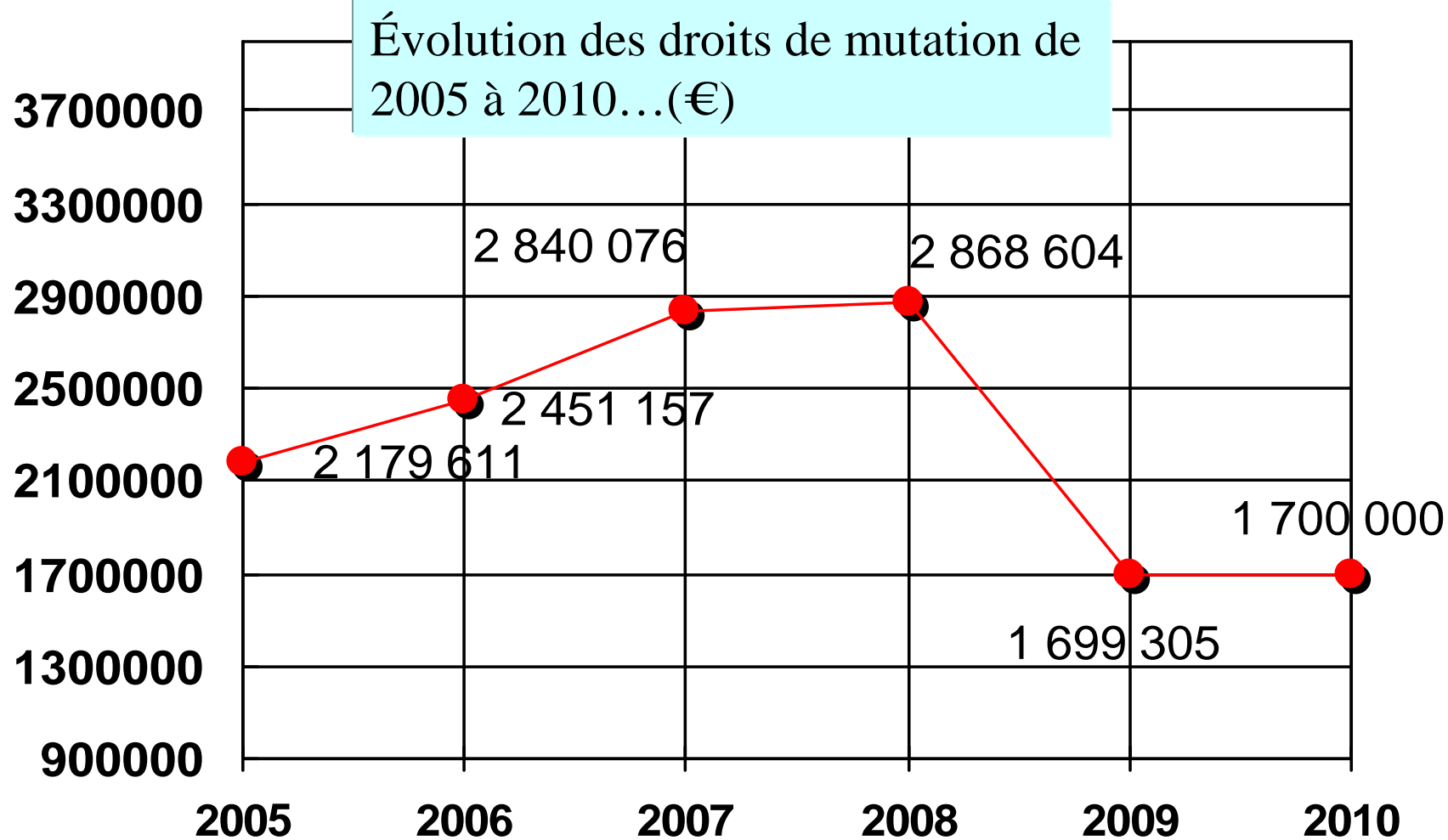
La DGF, créée en 1979, est la plus importante contribution de l'État aux collectivités. En 2005, la loi de finances a modifié son architecture en regroupant au sein de la dotation forfaitaire, quatre composantes :

- La dotation de base qui évolue en fonction de la taille des communes
- La dotation proportionnelle à la superficie
- Le complément de garantie
- Compensation de la suppression de la part salaire de taxe professionnelle

La Commune de Nogent sur Marne bénéficie uniquement de la dotation forfaitaire qui évolue entre 2009 et 2010 de -0,39%, malgré une population en constante augmentation. Au 1er janvier 2010 - 30 192 habitants

Le produit notifié pour 2010 est de 6 239 417 €.

Les Droits de mutation



Evolution des Droits de mutation

La cession des principaux biens meubles et immeubles composant le patrimoine est soumise à un droit de mutation

Le montant des droits se compose de :

- La taxe départementale qui s'élève à 3,60%, quelle que soit la nature de l'immeuble.
- La taxe communale qui s'élève à 1,20%.
- Un prélèvement au profit de l'État au taux de 2,50% qui s'applique au montant du droit départemental + une taxe d'État au taux de 0,20%.

Depuis 2001, la Ville de Nogent sur Marne enregistre chaque année une augmentation des transactions immobilières sur son territoire et bénéficie d'un produit en constante augmentation.

Comme de nombreuses collectivités, le produit des droits de mutation à fortement chuté en 2009 puisque nous enregistrons une perte de 1 169 298 €, soit -40,76%, entre 2008 et 2009, en raison d'une forte diminution du nombre de transactions immobilières.

Restant prudents en 2010 l'estimation du produit est fixée 1 780 000 €.

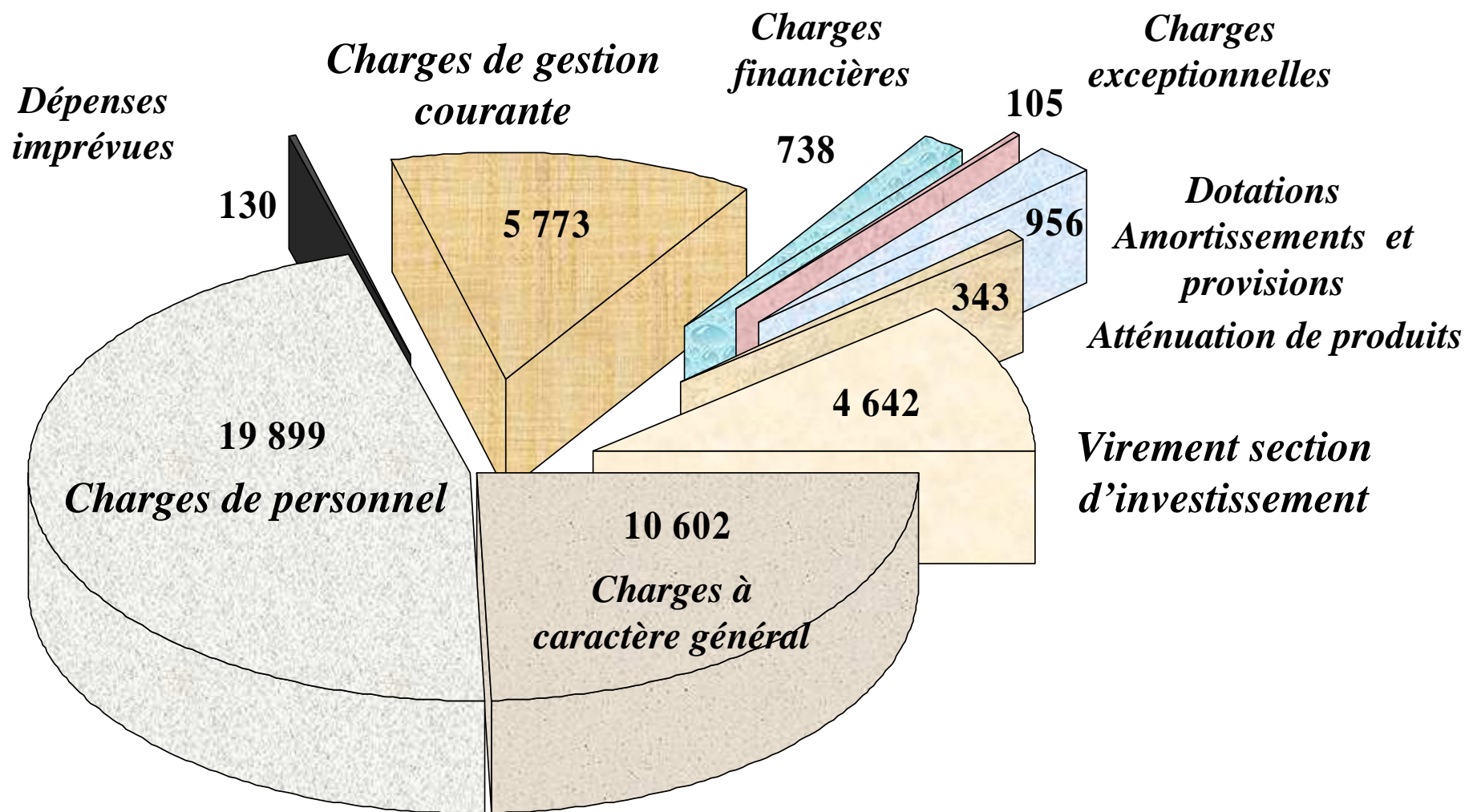
BUDGET PRIMITIF 2010

I) LE FONCTIONNEMENT

b) Les principales dépenses

BUDGET PRIMITIF 2010

Répartition des dépenses de fonctionnement 43 188 (K€)



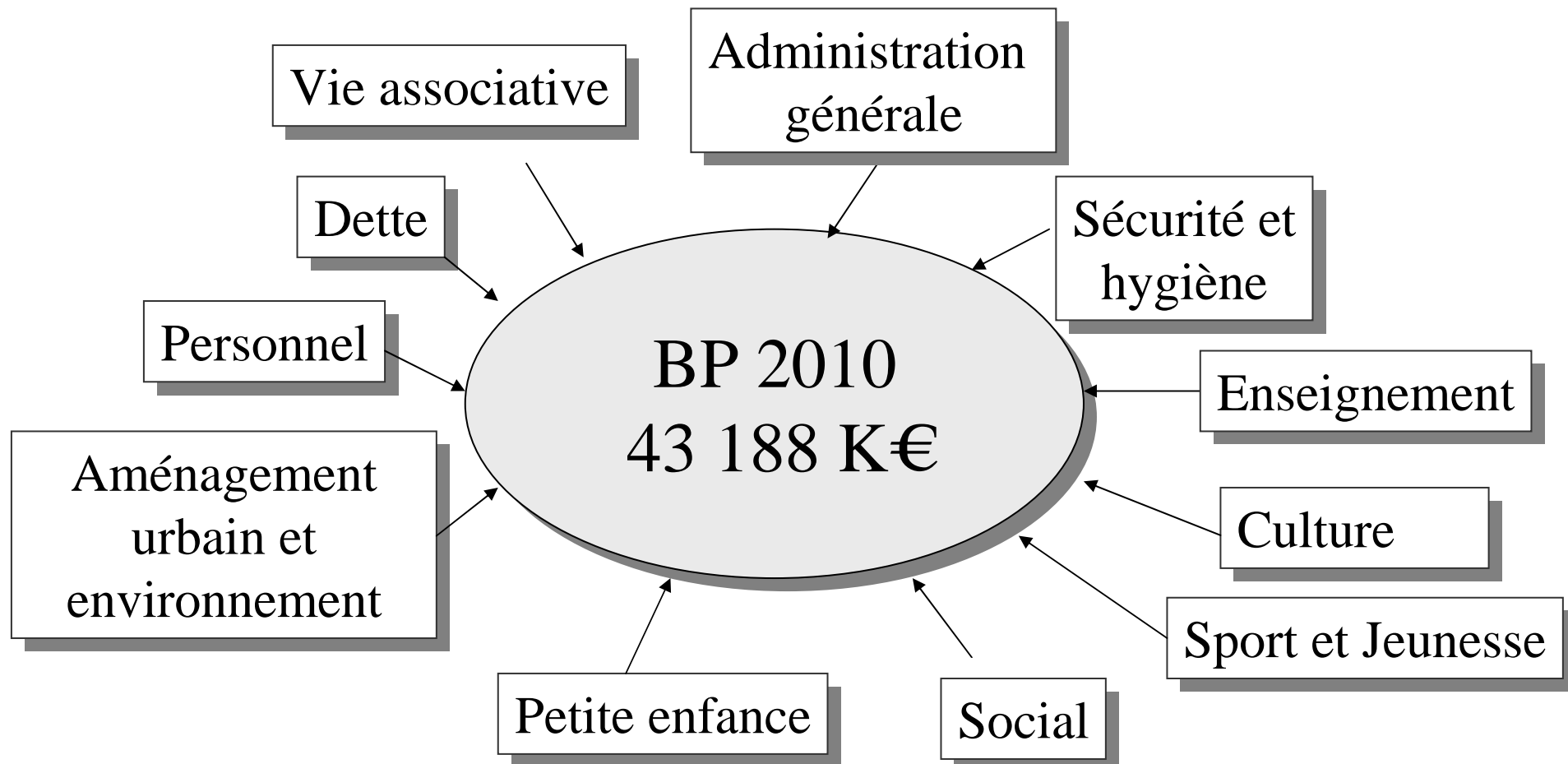
Répartition des dépenses de fonctionnement

Le budget primitif 2010 s'équilibre en dépenses à 43 187 419,80 €, réparties de la manière suivante :

* Charges à caractère général	10 602 266,00 €	24,55% des dépenses totales
* Charges de personnel	19 899 282,00 €	46,08% des dépenses totales
* Atténuation de produits	342 664,08 €	0,79% des dépenses totales
* Charges de gestion courante	5 772 527,00 €	13,37% des dépenses totales
* Charges financières	737 850,00 €	1,71% des dépenses totales
* Charges exceptionnelles	105 130,00 €	0,24% des dépenses totales
* Dépenses imprévues	129 935,85 €	0,30% des dépenses totales
* Virement section investissement	4 642 110,00 €	10,75% des dépenses totales
* Amortissements et provisions	955 654,87 €	2,21% des dépenses totales

• Les Grandes Orientations

Garantir l'accès aux services publics
Maîtriser les dépenses courantes



Les grandes orientations

Comme les années précédentes, l'objectif du budget 2010 est de poursuivre :

- * **L'action des services à la population, la maîtrise des dépenses de gestion et de la masse salariale, le développement des missions sociales dans un contexte économique difficile pour la population nogentaise...**

Les principaux axes de ce budget portent sur le personnel, la dette, la vie associative, et les différentes composantes de l'administration territoriale

BUDGET PRIMITIF 2010

■ « *Ressources Humaines* »
19 899 282 €

53,02% des DRF

Les Ressources humaines

Un budget global de 19 899 282 € est consacré aux charges de personnel.

Les Ressources Humaines gèrent également :

- Les contributions de la commune aux actions du Comptable du Trésor, des agents des services fiscaux, des régisseurs de la commune, des indemnités versées aux personnel de surveillance des cantines (instituteurs, vacataires...), de l'organisation du Noël des enfants, du remboursement du salaire auprès du CIG de l'assistante sociale, des prises en charge des frais professionnels et des frais de transports...
- Les indemnités versées aux élus, du remboursement du salaire du directeur de la MJC...

BUDGET PRIMITIF 2010

Répartition du personnel par secteur d'activité - Postes occupés au 1er janvier

Année 2010....
539 postes (-21)

Techniques 23%
120 agents (+3)

Petite Enfance 10%
.... 52 agents (-30)

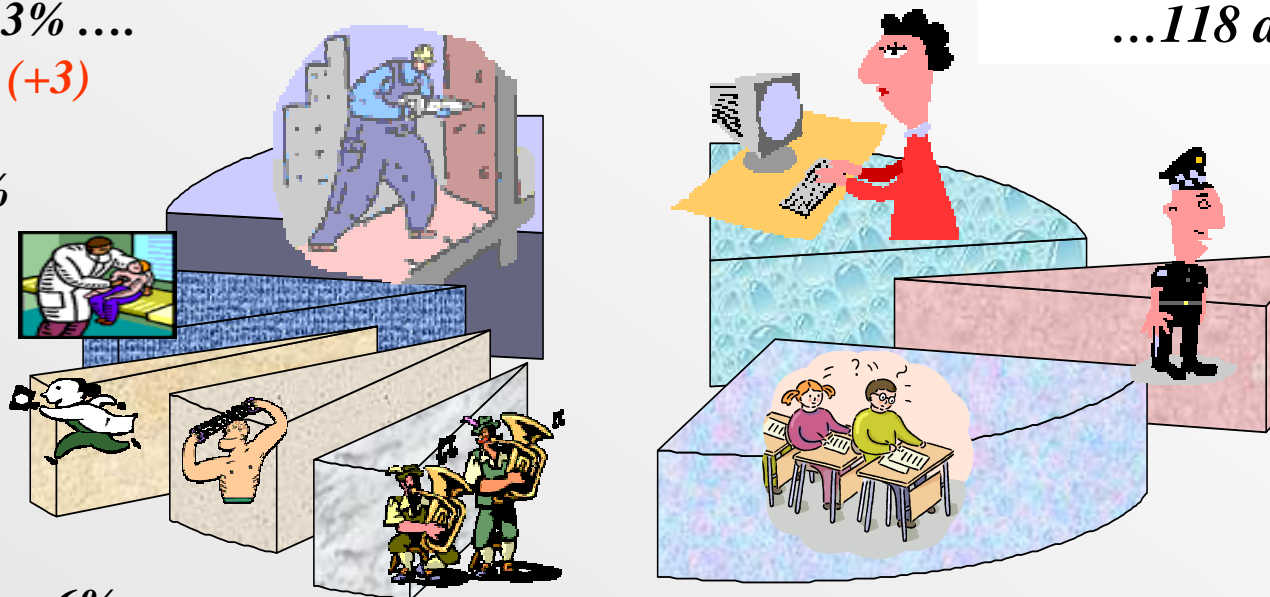
Social 2%
...12 agents (-1)

Sport et jeunesse 6%
...35 agents (-5)

Culture 4%
...24 agents (-3)

Administration générale 22%
...118 agents (+6)

Sécurité 7%....
38 agents (-3)



Scolaire 26%
140 agents (+12)

Répartition du personnel par secteur d'activité

Le poste « charges de personnel » est le plus important supporté par le budget puisqu'il représente 53,02% des dépenses réelles de fonctionnement.

560 postes ouverts au 1er janvier 2009, 539 au 1er janvier 2010 soit -21 postes. Cette diminution résulte de la reprise d'une partie des personnels de la crèche Mandarine par le délégataire tout Petit Monde, du fait des départs d'agents non remplacés.

Sur la présentation en cours, la répartition par secteur d'activité indique les secteurs regroupant les agents titulaires et non titulaires :

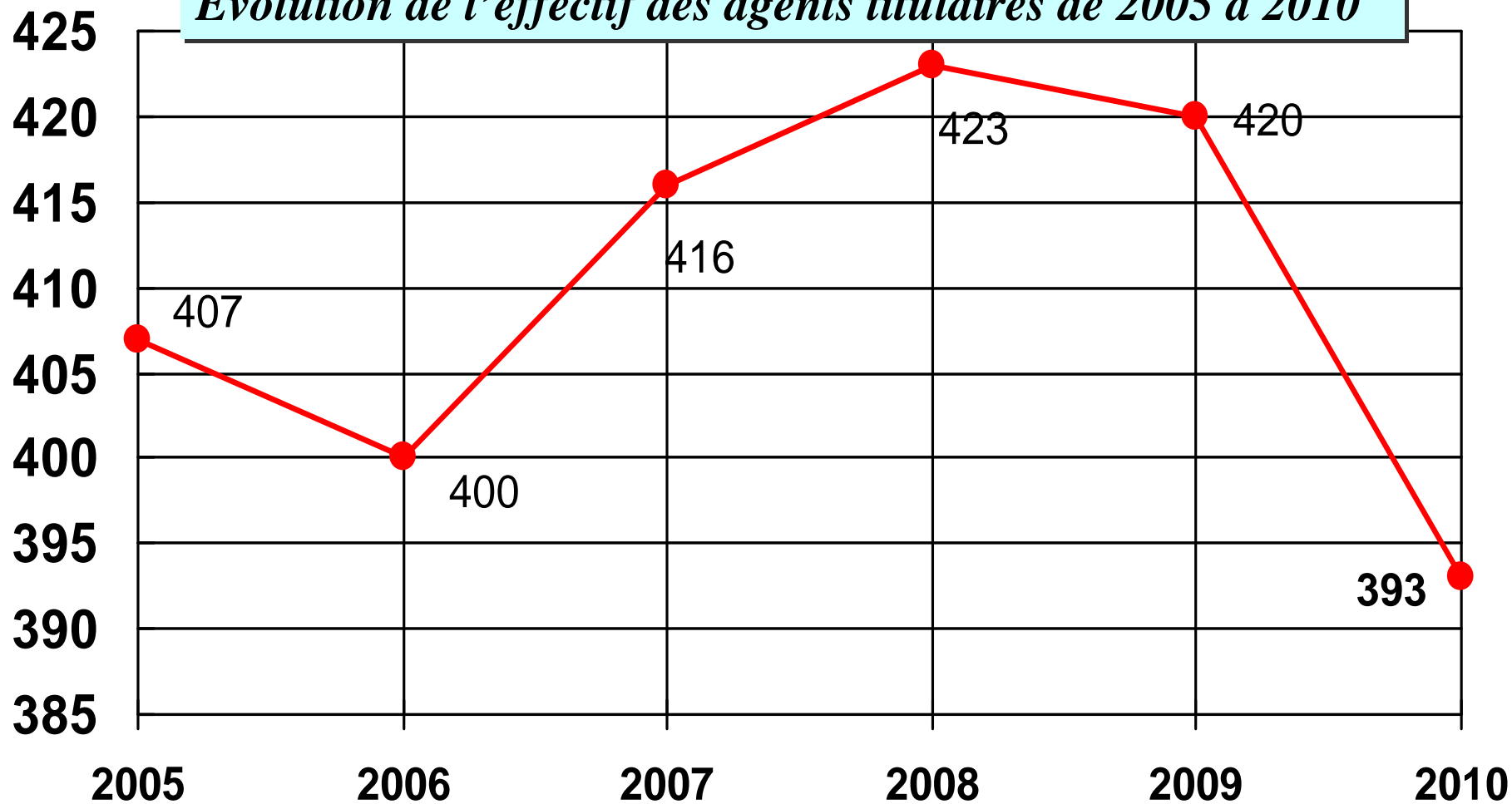
Le secteur administratif avec 118 agents soit 22% de l'effectif total (+ 6 agents par rapport à 2009)

- Le secteur « Police Municipale » avec 38 agents soit 7% de l'effectif total (- 3 agents)
- Le secteur scolaire avec 140 agents soit 26% de l'effectif total (+ 12 agents)
- Le secteur culturel avec 24 agents soit 4% de l'effectif total (- 3 agents)
- Le secteur sportif et jeunesse avec 35 agents soit 6% de l'effectif total (-5 agents)
- Le secteur social avec 12 agents soit 2% de l'effectif total (-1 agent)
- Le secteur de la petite enfance avec 52 agents soit 10% de l'effectif total (-30 agents)
- Enfin Le secteur technique avec 120 agents soit 23% de l'effectif total (+3 agents)

Le Personnel... suite



Évolution de l'effectif des agents titulaires de 2005 à 2010



Evolution de l'effectif des agents titulaires et non titulaires

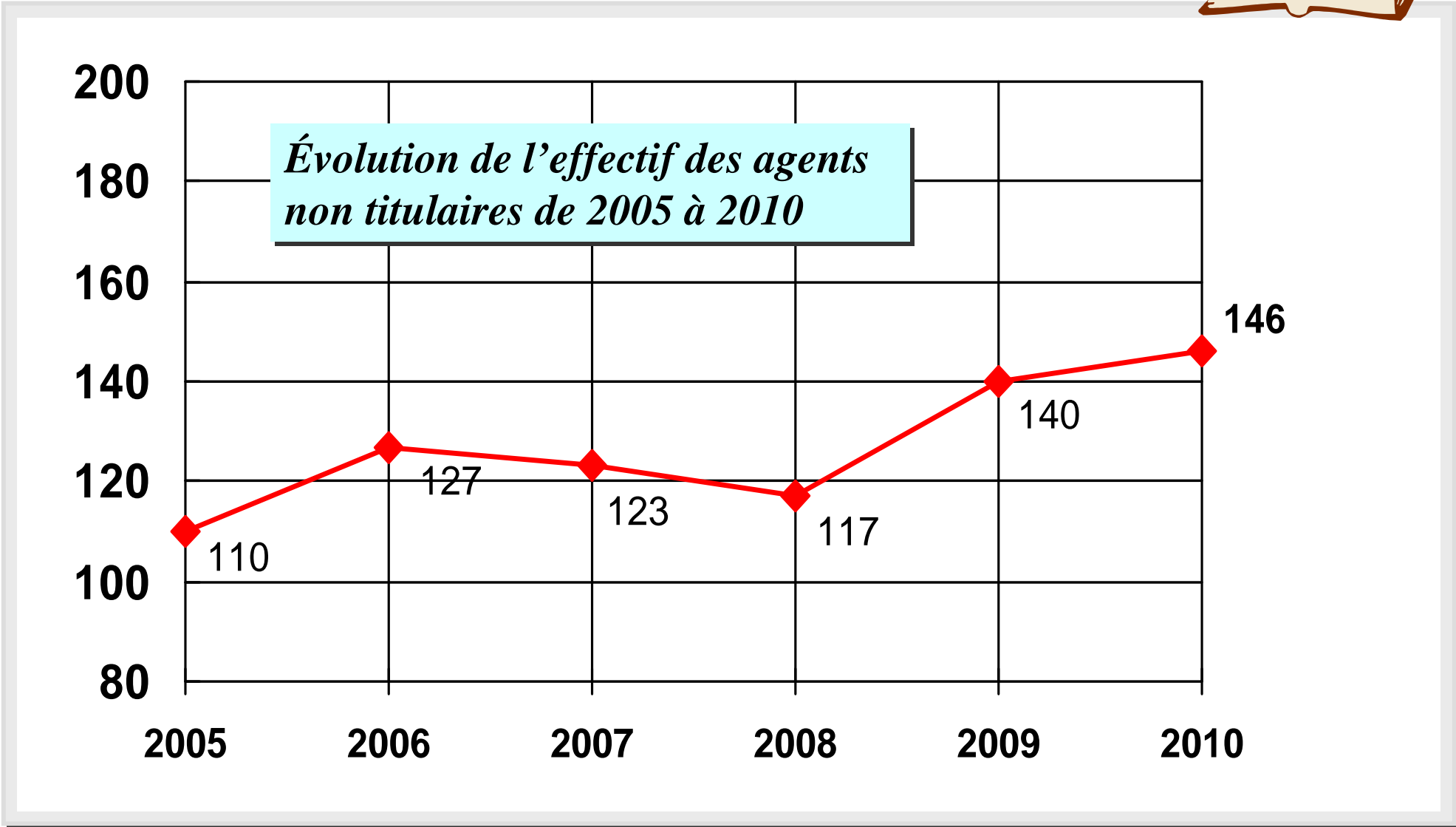
420 agents titulaires au 1er janvier 2009 – 393 agents au 1er janvier 2010 .

140 agents non titulaires au 1er janvier 2009 – 146 agents au 1er janvier 2010

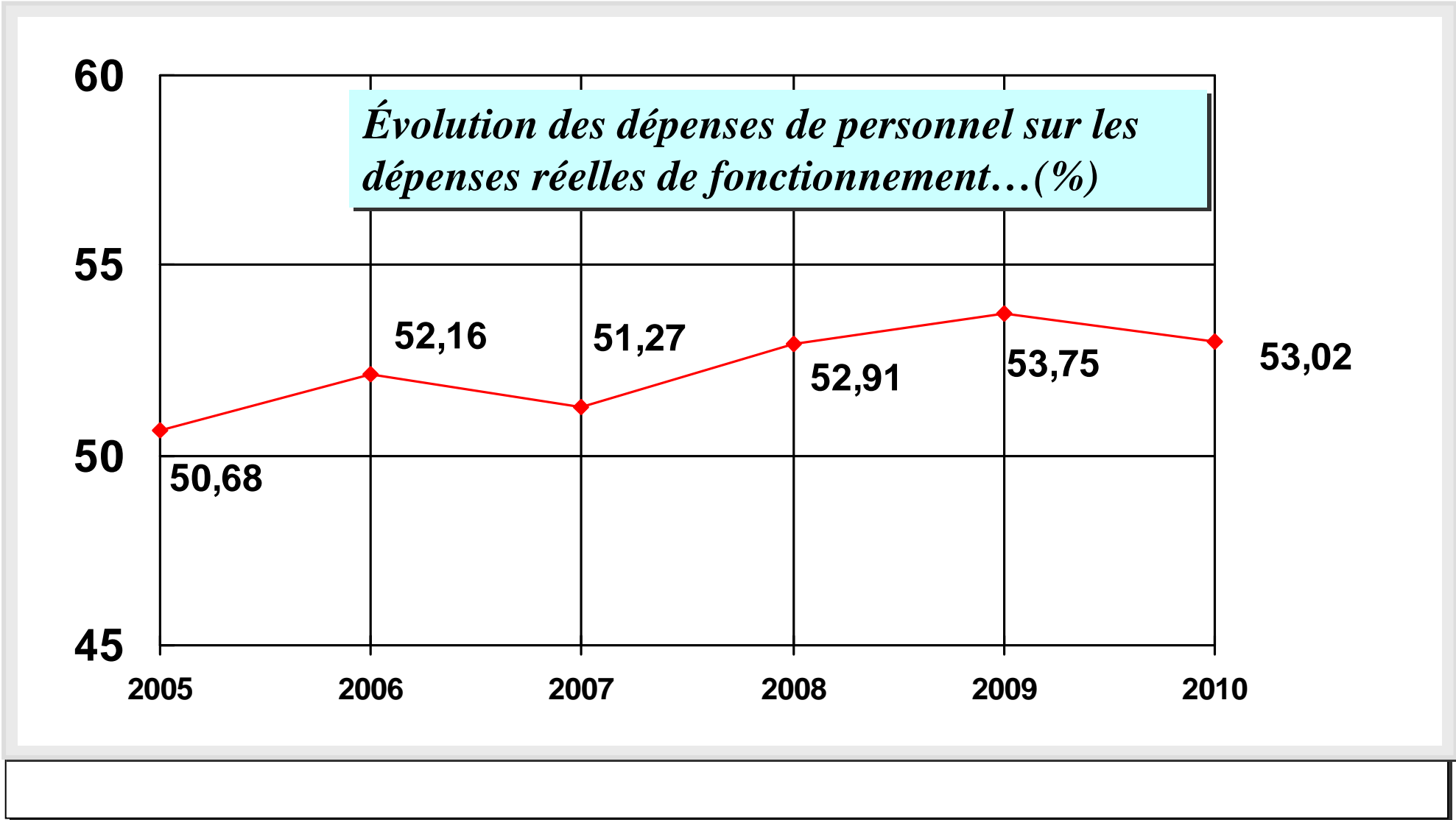
-21 agents titulaires et non titulaires entre 2009 et 2010.

Cet écart s'explique par la reprise de 17 agents non titulaires en régie directe suite à la municipalisation du Centre de Loisirs Élémentaire. 22 agents ont été repris par le délégataire de Mandarine. Départ de 4 agents des écoles maternelles non remplacés. Suite à la réorganisation de la direction des Sports départ de 5 agents. 7 départs à la retraite non remplacés (Pôle Jeunesse – CTM – Entretien/Gardiennage – PM – Crèche – et Administration générale)

Le Personnel... suite



Le Personnel... suite



Evolution des dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement

La courbe qui vous est présentée retrace le poids de la masse salariale sur les dépenses réelles de fonctionnement.

A titre de comparaison :

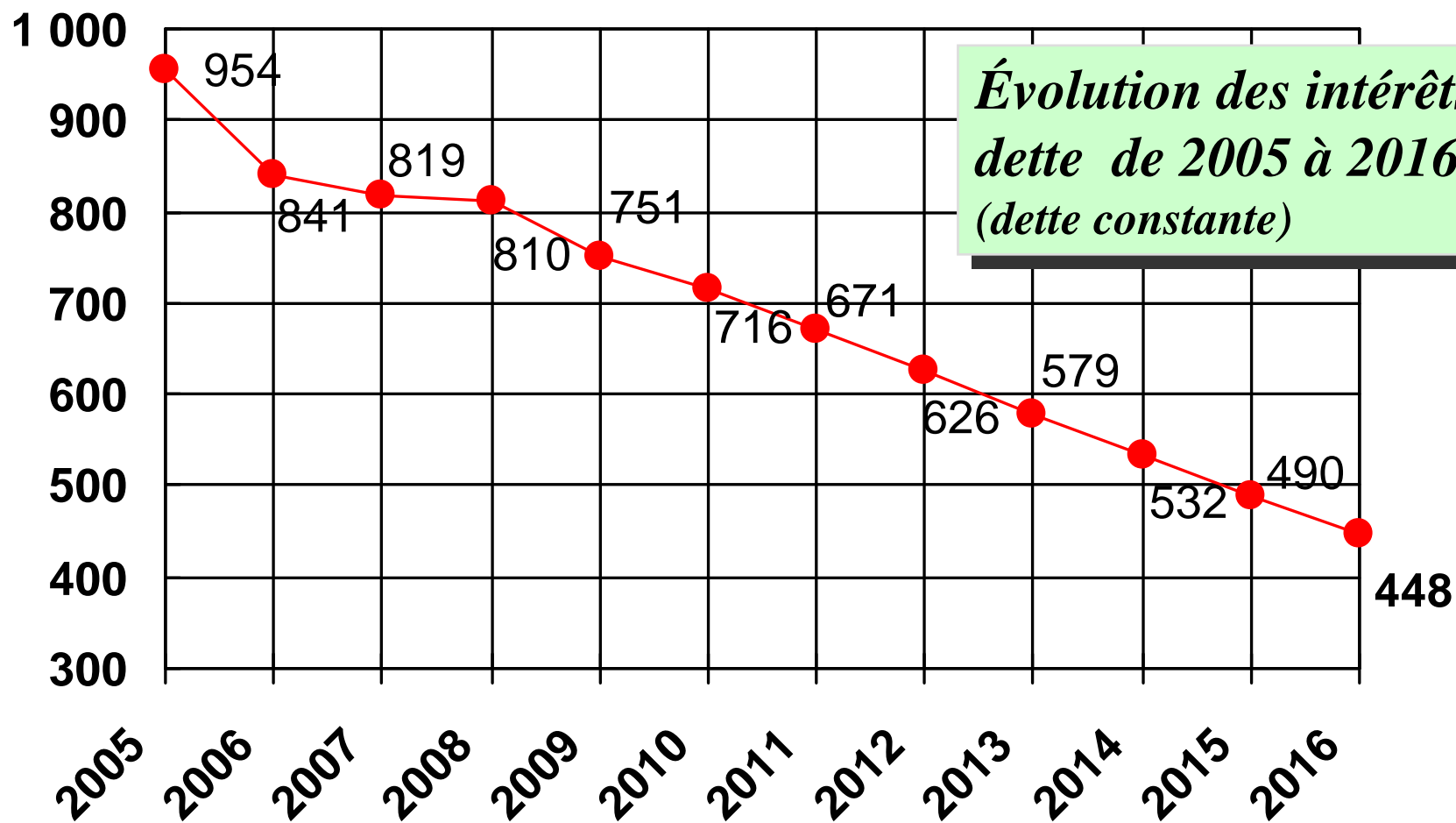
Nogent-sur-Marne BP 2009	Nogent-sur-Marne BP 2010	De 20 à 50 000 habitants <i>(données 2009)</i>
53,75 %	53,02%	56,70%

Données issues de la Direction Générale des Collectivités Locales (Budgets Primitifs 2009)

■ *La Dette*



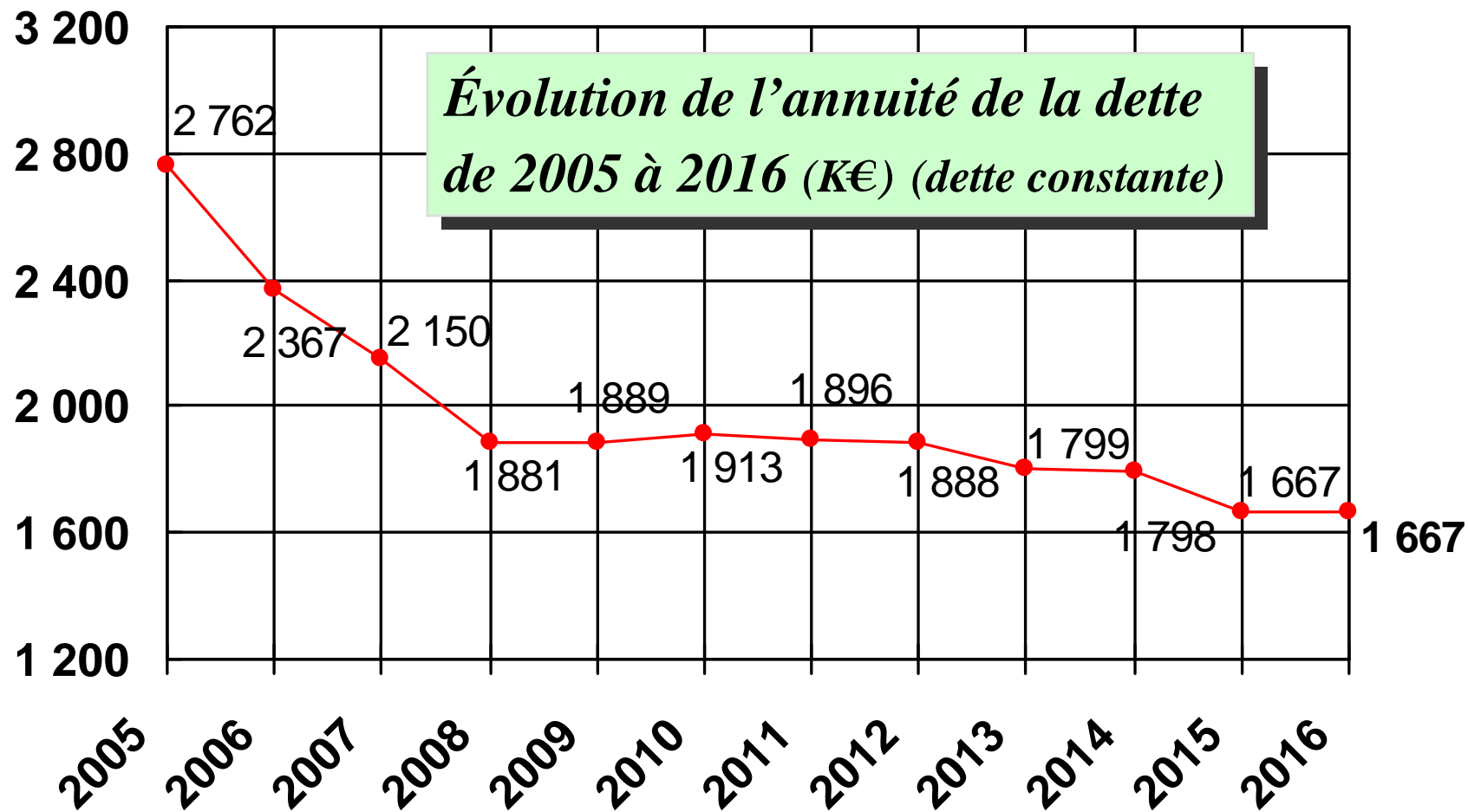
La Dette



Evolution des intérêts de la dette de 2005 à 2016...

- Cette courbe permet de constater l'évolution des intérêts, à dette constante de 2005 à 2016. Elle traduit un désendettement progressif de la collectivité alors qu'un emprunt supplémentaire de 3 000 000 € a été réalisé en 2008.
- La capacité de la commune en matière d'endettement est largement en dessous de la moyenne des communes de même strate de population puisque celle-ci se situe autour de 44 € par habitant (données 2009).
- Le coût annuel des intérêts supporté par la section de fonctionnement est de l'ordre de 737 850 € soit **24,00 € par nogentais**

La Dette



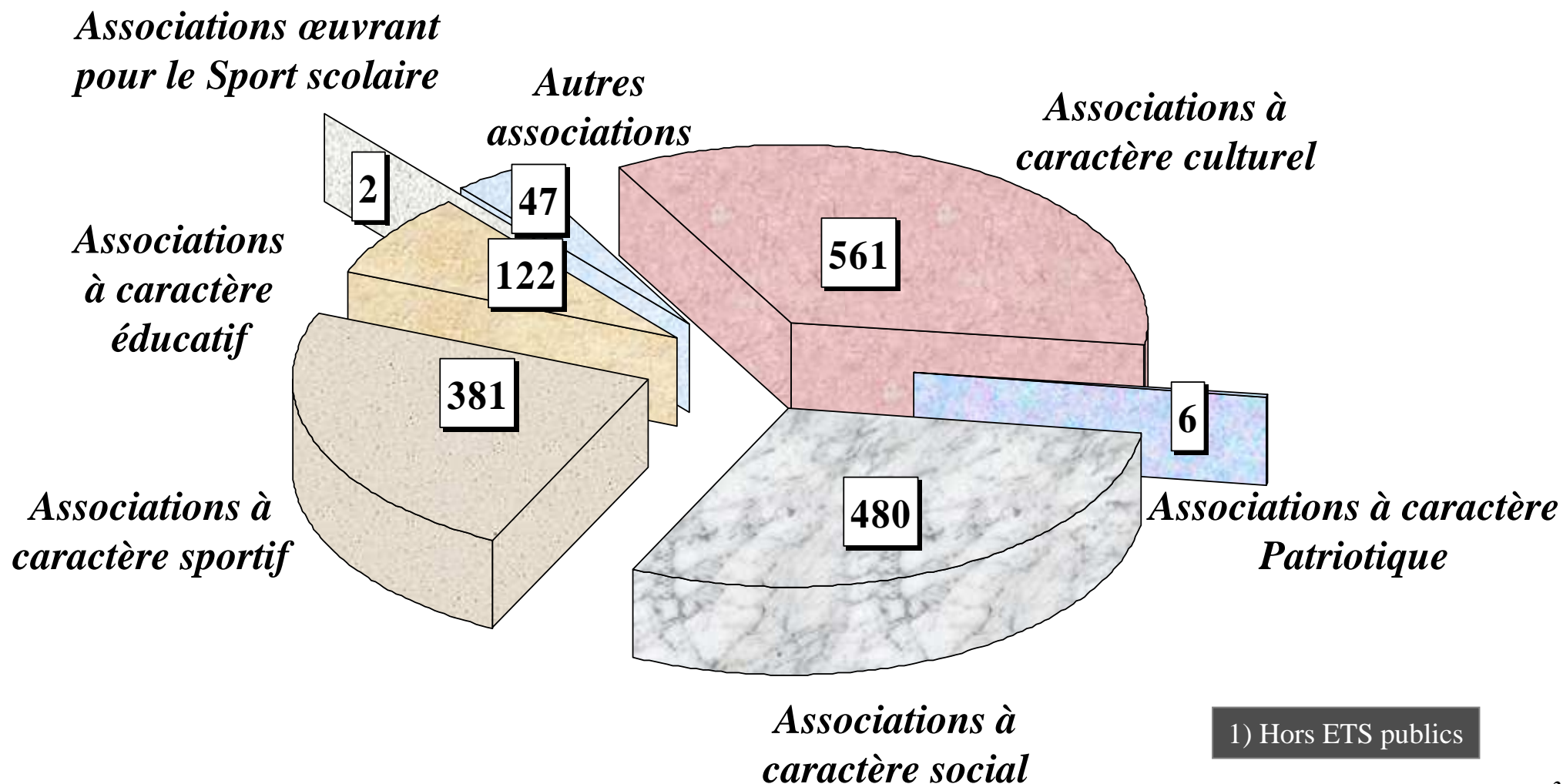
Evolution de l'annuité de la dette de 2005 à 2016...

- 2 762 023,01 € d'annuité en 2005 soit 97,20 € par habitant
- 1 889 274,30 € d'annuité en 2009 soit 61,68 € par habitant
- 1 912 535,02 € d'annuité en 2010 soit 61,87 € par habitant, la moyenne des villes de même strate étant de 140 € par habitant (valeur 2009).

L'encours de dette au 1er janvier 2010 est de 19 202 993 € soit 621 € par habitant.

Les Associations

Répartition des subventions aux associations par activité 1 598 K€ (1)



Répartition des subventions aux associations par activité

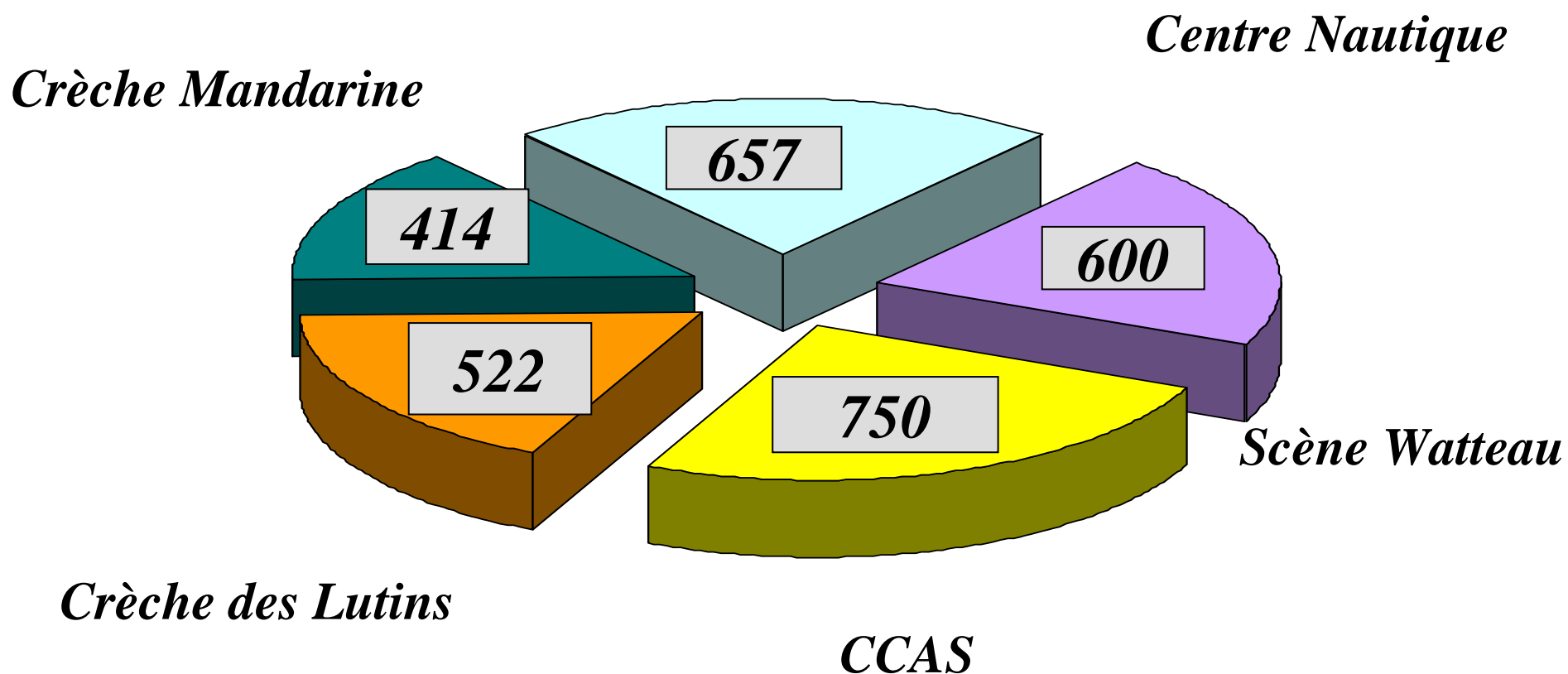
- Dans le cadre d'une étude menée à la demande de l'Observatoire de la Fondation de France il ressort que : « les associations sont perçues comme pouvant faire évoluer et améliorer la société. Ces dernières sont considérées comme un relai essentiel de l'expression citoyenne et comme “concrétiseur” de l'action sur le terrain. Une large population privilégie des acteurs de proximité et de solidarité que sont les associations ».
- Le soutien au secteur associatif fait partie des priorités de la collectivité. En 2010, la Ville consacrera **1 598 100,00 €** pour le fonctionnement des associations, soit 4,25% des dépenses réelles de fonctionnement.
- Cette répartition est la suivante :

	2010
* Autres associations	69 500 €
* Associations à caractère culturel	560 800 €
* Associations à caractère patriotique	6 150 €
* Associations à caractère social	479 850 €
* Associations à caractère sportif	381 350 €
* Associations à caractère éducatif	121 500 €
* Associations œuvrant dans le sport scolaire	1 800 €

Les Ets Publics et délégation

Répartition des subventions aux Établissements publics et autres

2 943 K€



Répartition des subventions aux établissements publics aux déléataires du Centre Nautique et des structures multi- accueil « Le Jardin des Lutins » et « Mandarine »

2 943 008 € seront consacrés aux activités de la Scène Watteau, du Centre Communal d'Action Sociale, aux déléataires du Centre Nautique, y compris l'indexation de la compensation 2009, des structures multi-accueil « Le Jardin des Lutins » et « Mandarine ».

Evancia Babilou – Tout Petit Monde



Les compensations, aux délégataires, pour contraintes de Service Public

Le Jardin des Lutins

<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>
<i>227 895</i>	<i>503 718</i>	<i>513 046</i>	<i>522 374</i>	<i>531 702</i>	<i>304 719</i>

Mandarine

<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>
<i>138 012</i>	<i>414 036</i>	<i>428 623</i>	<i>296 098</i>

La compensation aux délégataires pour contraintes de service public

Centre Nautique : La délégation de service public arrive à son terme. Deux nouvelles procédures de DSP ont été engagées, l'une concerne la piscine et la salle de sport attenante, l'autre le Port de Plaisance. La dernière échéance contractuelle à verser au délégataire actuel est de **656 599 €** incluant l'indexation prévisionnelle sur l'exercice 2009 de 150 000 €.

La commune de Nogent sur Marne a confié à la société Evancia BABILOU la gestion du service public de la structure multi-accueil de 60 berceaux « **Le Jardin des Lutins** », pour cinq ans avec des contraintes qui imposent à la ville de verser au délégataire une compensation forfaitaire fixée pour l'année 2010 à **522 374 €**.

Au 1er septembre 2009, la structure multi-accueil « **Mandarine** » a elle aussi été confiée à la société TOUT PETIT MONDE. Les termes du contrat prévoient également une participation financière de la collectivité pour contraintes de service public fixée sur la période 2009 à 2012 à :

2009	2010	2011	2012
138 012	414 036	428 623	296 098

BUDGET PRIMITIF 2010

■ « *Administration Générale* »
3 564 267 €

(Services administratifs, techniques -
Communication
Etat Civil – Elections - Achats -...)

9,50% des DRF

Administration Générale

Hors rémunération du personnel, 3 564 267 € seront consacrés aux activités des services tels que :

- Direction Technique (Bâtiments – Centre Technique Municipal – Parc auto)
- Direction Administrative (État Civil – Élections – DRH – Financier – Juridique – Maison des Associations – Communication)

Les charges de gestion relèvent de l'activité courante de ces services :

- Fluides
- Assurances
- Fournitures (habillements – petit outillage – fournitures administratives – petit matériel – alimentation – cérémonies – publications)
- Contrats de maintenance (informatique – ascenseur – matériels divers...)

Cela représente 9,50% des dépenses réelles de fonctionnement

BUDGET PRIMITIF 2010

■ « *Hygiène et Sécurité* »
194 412 €

(Actions de préventions et d'îlotage...)

0,52% des DRF

Hygiène et sécurité

194 412 € permettront d'assurer l'activité de la Police Municipale et du service Hygiène

27 970 € sont affectés aux dépenses courantes de la Police Municipale (Carnets PV – dotation vestimentaire – maintenance radiotéléphonie)

166 442 € sont nécessaires pour l'activité du service Environnement – Hygiène pour le développement des actions en faveur du Développement durable et à la sensibilisation de la population à l'Écocitoyenneté.

Soit 0,52% des dépenses réelles de fonctionnement

BUDGET PRIMITIF 2010

■ « *Enseignement* »

3 247 940 €

8,65% des DRF

(Maternelles – Élémentaires – actions périscolaires –
Centres de Loisirs - restauration scolaire – transports
scolaires – sport scolaire...)

Enseignement

3 247 940 € sont consacrés au secteur « Enseignement » qui regroupe :

- la scolarité des enfants en maternelle et en élémentaire,
- les activités périscolaires du matin et du soir,
- les projets éducatifs des établissements,
- les activités des Centres de Loisirs, la restauration scolaire,
- les surveillances de cantines,
- les contributions aux établissements privés sous contrat d'associations
- la contribution à l'école de la 2ème chance
- les transports scolaires
- le sport scolaire
- le concours Legs Biard

soit 8,65% des dépenses réelles de fonctionnement

Participation écoles privées

ETABLISSEMENTS	EFFECTIFS	Nb Classes	NOGENTAIS	% NOGENTAIS	HORS COMMUNES	% H. COMMUNES	COUT PAR ECOLES
							780,00 €
<u>Elémentaires</u>							
Saint André	129	5	85	66%	44	34%	66 300,00 €
Montalembert	282	10	165	59%	117	41%	128 700,00 €
Albert de Mun	439	16	134	31%	305	69%	104 520,00 €
S/Total Elémentaire	850	31	384	45%	466	55%	299 520,00 €
<u>Maternelles</u>							
Saint André	81	3	52	64%	29	36%	40 560,00 €
Montalembert	79	3	45	57%	34	43%	35 100,00 €
Albert de Mun	87	3	33	38%	54	62%	25 740,00 €
S/Total Maternelle	247	9	130	53%	117	47%	101 400,00 €
TOTAUX	1 097	40	514	47%	583	53%	400 920,00 €

L'aide aux écoles privées

La Commune de Nogent participe au financement des 3 établissements scolaires privés sous contrat d'association.

- Saint André
- Montalembert
- Albert de Mun

Calculée sur la base des dépenses constatées en année N-1, la ville attribue pour l'année scolaire 2009/2010 une contribution de 780 € par élève nogentais scolarisé dans ces trois établissements scolaires.

514 élèves fréquentent ces établissements :

- 137 élèves à Saint André (maternelle et élémentaire)
- 210 élèves à Montalembert (maternelle et élémentaire)
- 167 élèves à Albert de Mun (maternelle et élémentaire)

En 2009 la participation par élève était de 750 €

La Restauration Scolaire

Bilan année scolaire 2008-2009

Repas facturés : 283 958

Scolaire :

Maternelles 96 938

Primaires 140 143

Adultes 14 258

Centres de loisirs :

Maternels 15 559

Primaires 12 741

Adultes 4 319

Coût total : 1 089 292 €

Prix moyen :

-d'un repas7,63 €

-facturé aux familles.....3,79 €

-Soit.....3,84 €

.....à la charge de la ville.



BP 2010..... 1 330 000 €

La restauration scolaire

Pour la période scolaire 2008/2009 283 958 repas ont été servis dans les établissements scolaires de Nogent sur Marne

	2007/2008	2008/2009
repas servis dans les maternelles	97 161	96 938
repas servis dans les primaires	145 940	140 143
repas servis aux adultes (surveillance cantines)	14 719	14 258

Le bénéfice de la restauration scolaire profite également aux centres de loisirs de la ville :

	2007/2008	2008/2009
repas servis aux centres de loisirs maternels	14 383	15 559
repas servis aux centres de loisirs primaires	12 295	12 741
repas servis aux adultes (surveillance cantines)	4 184	4 319

pour un coût total de 1 089 292 €, qui comprend à la fois le coût des repas et le remboursement des investissements réalisés.

Pour 2010, nous estimons le coût de la restauration scolaire à 1 330 000 €.

Rappel :

repas servis en 2001/2002 : 254 164

repas servis en 2002/2003 : 257 141

repas servis en 2003/2004 : 257 397

repas servis en 2004/2005 : 275 149

repas servis en 2005/2006 : 272 423

repas servis en 2006/2007 : 282 028

repas servis en 2007/2008 : 288 632

De plus, la Commune participe, à titre social, aux frais de scolarité des élèves nogentais scolarisés dans les établissements privés, à hauteur de 1,52 € par repas. Cette disposition créée à l'initiative du Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles n'a jamais été revalorisée depuis sa création, soit 1,52 €.

La restauration scolaire

La restauration scolaire est un service aux familles qui privilégie la qualité et la sécurité alimentaire pour un prix moyen de fabrication d'un repas de 7,63 € TTC

Celui-ci est composé :

- du coût des denrées
- des frais de production de la cuisine centrale
- des frais de livraison sur les sites
- des frais de personnel de distribution
- des frais de personnel de facturation et d'encaissement
- des frais de personnel encadrement
- des frais globaux d'exploitation sur les sites
- de la redevance cuisine centrale
- des amortissements des investissements
- des provisions pour renouvellement des équipements et installations
- de la rémunération et frais de siège.

le prix moyen d'un repas facturé aux familles est de **3,79 € TTC**, la ville prenant à sa charge 3,84 € TTC

BUDGET PRIMITIF 2010

■ « *Culture* »

1 687 977 €

4,49% des DRF

(Musée – Bibliothèque – théâtre – expositions –
manifestations...)

La Culture

La ville de Nogent sur Marne consacre **1 687 977 €** soit 4,49% de ses dépenses réelles de fonctionnement pour sa politique culturelle.

Cette enveloppe est répartie entre :

- 149 020 € pour la Bibliothèque (renouvellement des collections – animations – expositions...)
- 29 610 € pour le Musée (Exposition – animations d'atelier)
- 129 460 € pour les Archives (Expositions – archivage des documents administratifs – bibliothèque administrative et technique de la collectivité)
- 1 379 887 € pour l'expression culturelle (Conférences – expositions – animations Arts en Famille – Expression musicale – expression théâtrale – Magazine culturel...)

BUDGET PRIMITIF 2010

■ « *Sport et Jeunesse* »

2 940 629 €

7,84% des DRF

(Equipements sportifs –
Pôle Jeunesse – MJC ...)

Sport et Jeunesse

2 947 529 € sont consacrés aux fonctionnement et activités des :

- Équipements sportifs (organisation de Sport en Famille – Trophées des Sports – Stages sportifs – accompagnement des associations dans leurs activités ...) – 2 656 879 €
- Pôle Jeunesse (soutien scolaire – sorties – accompagnement social – séjours vacances – activités manuelles ...) - 37 290 €
- Maison des Jeunes et de la Culture - 253 360 €

Soit 7,84% des dépenses réelles de fonctionnement

BUDGET PRIMITIF 2010

■ « *Social* »

1 019 599 €

2,72% des DRF

**(Personnes âgées – maintien à domicile – restauration –
voyages – activités séniors ...)**

Le Social

Ce secteur intervient principalement dans l'accompagnement social des familles en difficultés. De nombreuses actions en faveur des personnes porteuses d'un handicap sont menées.

Un budget de **1 019 599 €** est consacré à l'ensemble de ces activités, soit 2,72% des dépenses réelles de fonctionnement.

BUDGET PRIMITIF 2010

■ « *Les Séniors* »

343 823 €

0,91% des DRF

**(Personnes âgées – maintien à domicile – restauration –
voyages – activités séniors ...)**

Les Séniors

343 823 € sont affectés aux actions menées en faveur des séniors

- Voyage
 - Thés dansants
 - Conférences
 - Semaine bleue
 - Maintien à domicile
 - Portage des repas à domicile.
-
- Soit 0,91% des dépenses réelles de fonctionnement

BUDGET PRIMITIF 2010

■ « *Petite Enfance* »

1 352 266 €

3,60% des DRF

((Crèches – Crèche familiale – Multi-accueil ...))

La Petite Enfance

1 352 266 € sont nécessaires pour l'organisation des activités liées à la Petite Enfance :

- Alimentation
- Pharmacie
- Livres
- Fêtes
- Linges (draps – couverture – bavoirs)
- Petits matériels
- Jouets et jeux ...

Soit 3,60% des dépenses réelles de fonctionnement

BUDGET PRIMITIF 2010

■ « *Aménagement urbain et
Environnement* »

1 779 510 €

4,74% des DRF

(Eclairage public – fleurissement –
entretien espaces verts – jeux d’extérieur - Urbanisme ...)

Aménagement Urbain et Environnement

L'aménagement urbain et Environnement s'articule autour de trois pôles :

- L'urbanisme qui instruit les permis de construire et les déclarations de travaux entre autres, organise le projet de ZPPAUP ... (143 910 €)
- L'aménagement des espaces verts et leur entretien, le fleurissement de la ville (1 033 600 €)
- L'éclairage public (602 000 €).

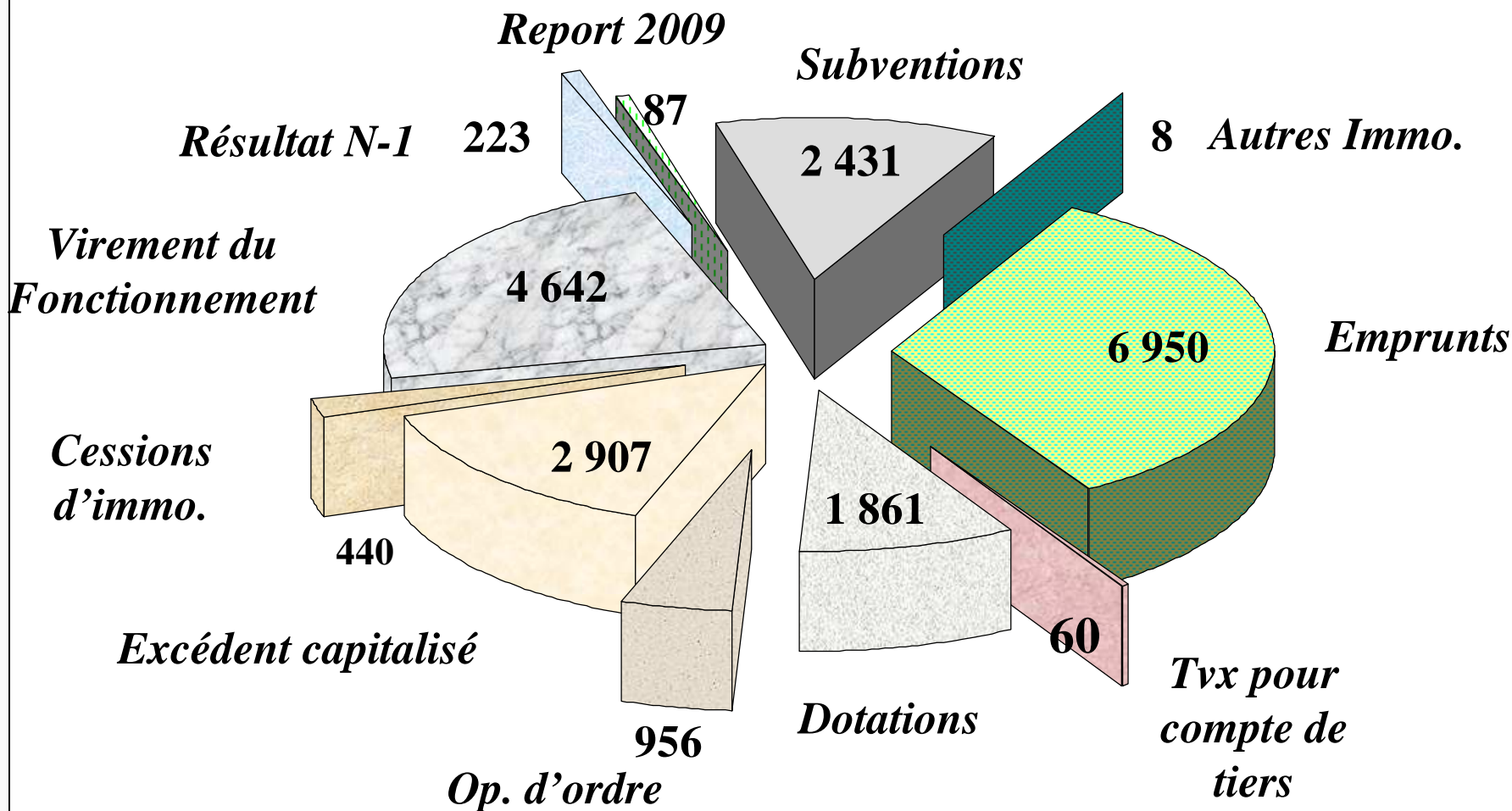
1 779 510 € seront consacrés à l'activité de ces trois grands secteurs, soit 4,74%.

BUDGET PRIMITIF 2010

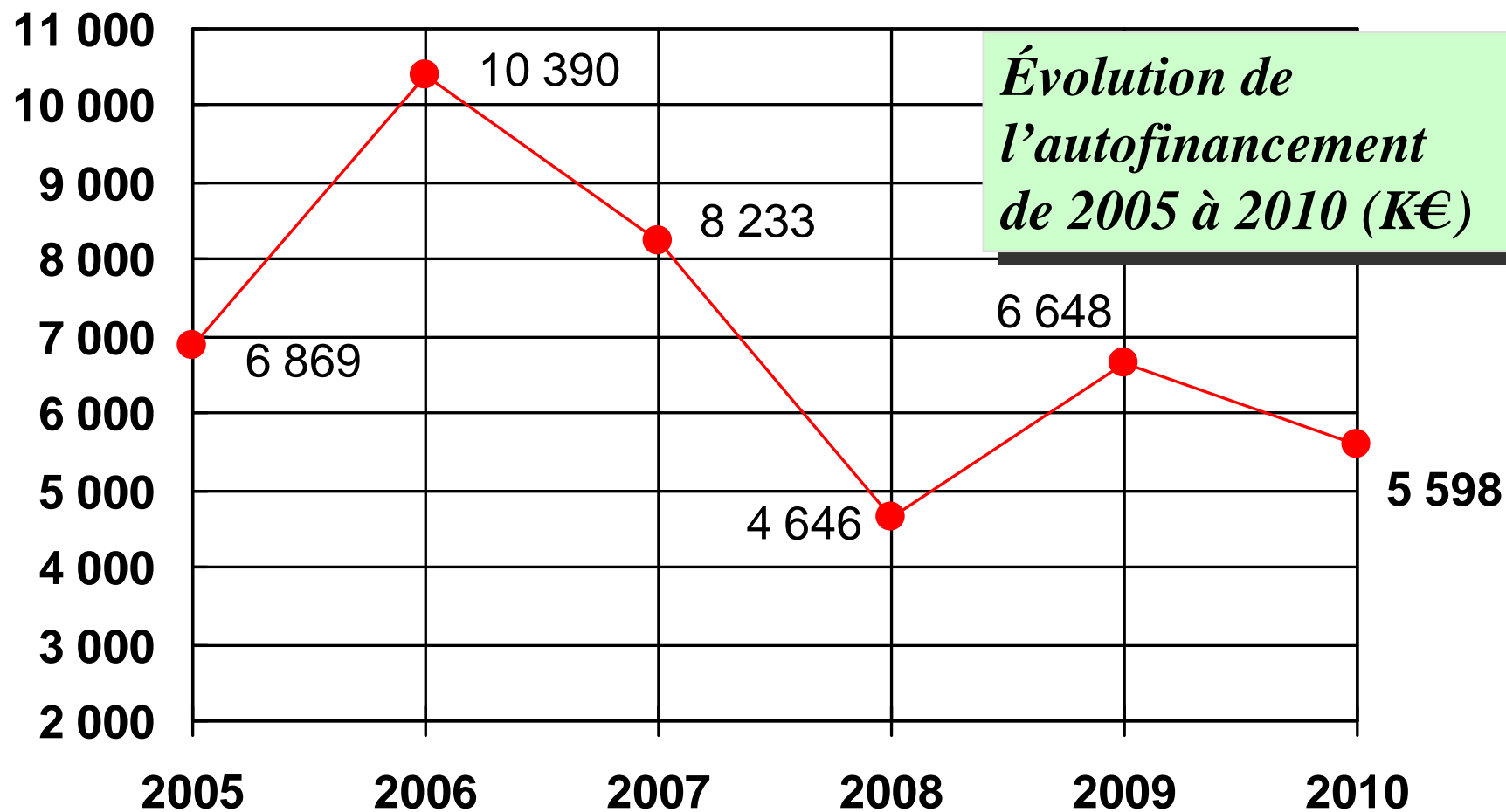
II) L'INVESTISSEMENT

BUDGET PRIMITIF 2010

Recettes d'investissement 20 565 K€



L'AUTOFINANCEMENT

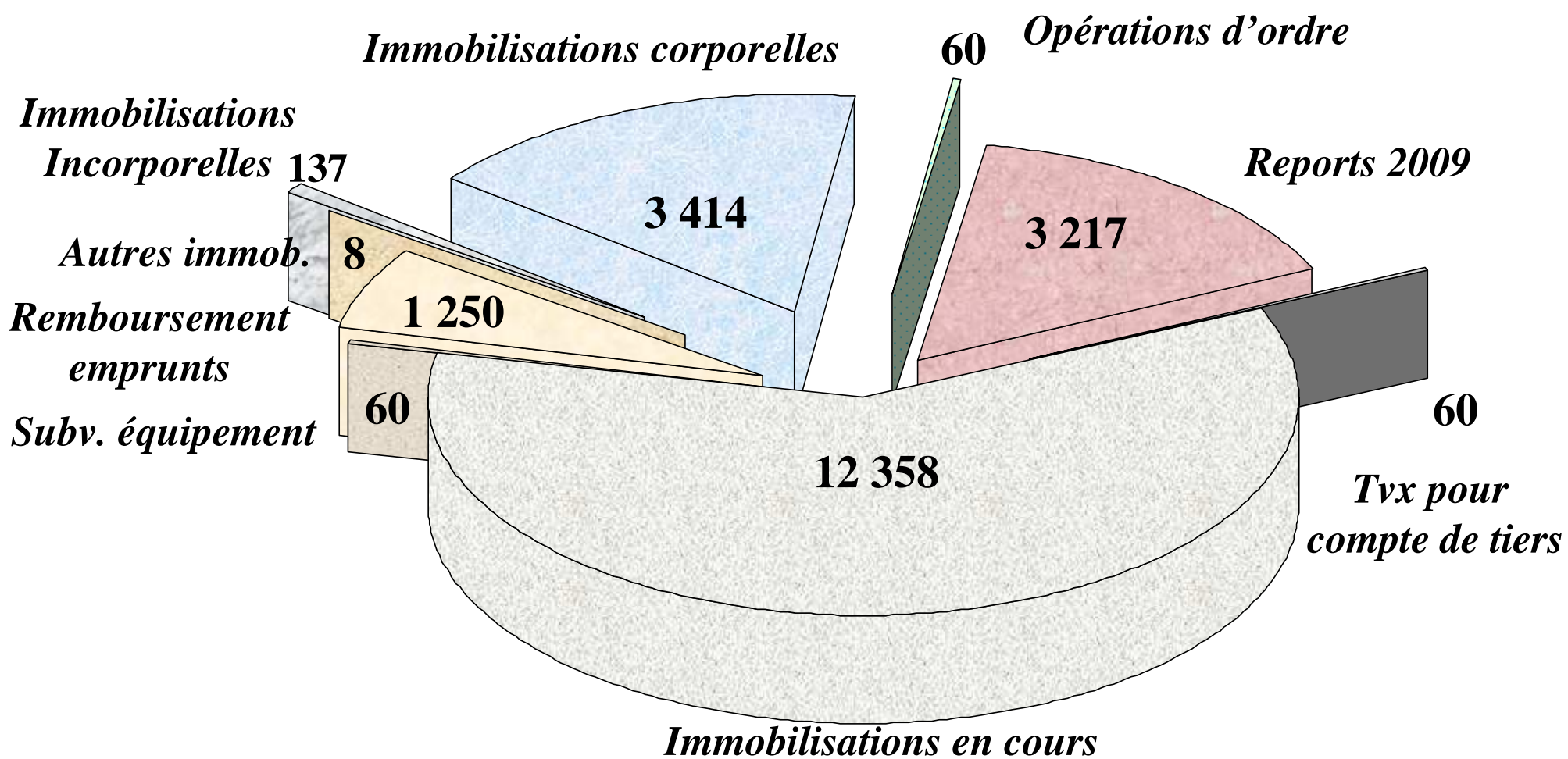


L'autofinancement

- L'autofinancement correspond au solde des opérations d'ordre de section à section.
- L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement permet d'assurer le remboursement de l'annuité d'emprunt en capital à échoir dans l'exercice et, pour le surplus, de financer des dépenses d'équipement.
- Il se compose d'un autofinancement «classique», constitué par exemple des dotations aux amortissements et provisions, d'un autofinancement «complémentaire», appelé également prélèvement sur recettes de fonctionnement, que constitue le virement de cette section de fonctionnement (en dépenses) à la section d'investissement (en recettes).
- Une part importante des résultats de la section de fonctionnement (constitués d'excédents cumulés) alimente chaque année le prélèvement pour financer les investissements de la collectivité.
- La courbe qui est présentée, est constituée des provisions, des amortissements, d'une part des résultats excédentaires de la section de fonctionnement.
- Le pic affiché en 2006 provient des excédents importants réalisés en 2005 grâce à l'apport de dotations complémentaires et de droits de mutations en nette augmentation. Chaque année, la ville réalise des excédents en section de fonctionnement et utilise ceux-ci pour financer ses investissements sur fonds propres. Entre 2006 et 2008, la courbe s'infléchit sous le poids financier de la construction de l'École Léonard de Vinci financée sans recours à l'emprunt.
- Entre 2008 et 2009 la courbe est de nouveau en hausse grâce aux efforts de gestion qui ont permis de diminuer les charges courantes, les droits de mutations encore excédentaires et la réalisation d'un emprunt de 3 M€ affectés au solde de l'opération de l'École Léonard de Vinci. Entre 2009 et 2010 la courbe s'infléchit à nouveau. Cela est la conséquence de la perte de 1 M€ de droits de mutation.
- Nous continuerons à privilégier une part importante de financement sur fonds propres pour la réalisation des investissements de la commune. Néanmoins, comme dans un ménage, il est parfois nécessaire d'avoir recours à l'emprunt pour la réalisation de gros équipements. Comme pour les autres charges, le recours à l'emprunt sera maîtrisé et analysé par rapport au remboursement annuel de capital.

BUDGET PRIMITIF 2010

Dépenses d'investissement 20 565 K€



■ **INVESTISSEMENT 16 029 027 €**

« *Opérations nouvelles* »

Décontamination site M. Curie	3 000 000 €
Scolaire	510 800 €
Administratif et autres bâtiments	1 396 600 €
Culturel	805 179 €
Social	55 500 €
Petite Enfance	80 600 €
Sportif	5 378 998 €
Jeunesse MJC	26 000 €
Voirie	2 447 350 €
Urbanisme	2 110 000 €
Acquisition de matériel roulant	218 000 €

■ *Travaux de dépollution* 3 000 000 €



Subvention Plan de relance 980 000 €

Dépollution du Site Marie Curie

- Lancement des travaux de décontamination du site Marie Curie estimés à 3 000 000 €.
- Dans le cadre du plan de relance, la ville s'est vue notifiée une subvention de 980 000 € pour cette opération.
- Ce site, une fois dépollué devrait pouvoir accueillir un complexe sportif permettant l'organisation de compétitions nationales et internationales.
- Une étude de faisabilité est inscrite dans les crédits d'investissement 2010.

■ *Secteur scolaire* **510 800 €**

Provisions diverses	27 590 €
Elémentaires Paul Bert/Guy Moquet	142 500 €
Elémentaire Val de Beauté	175 000 €
Maternelle Fontenay	20 000 €
Maternelle Victor Hugo	18 000 €
Maternelle Galliéni	62 910 €
Acquisition mobiliers scolaires	64 800 €

Secteur scolaire

- 510 800 € sont consacrés aux travaux et aménagements dans les établissements scolaires de la ville. Cela représente 2,49% des dépenses d'investissement

Élémentaires Paul Bert – Guy Moquet	Remplacement fenêtres -Peinture – remplacement porte entrée - Passage chaufferie au gaz
Élémentaire Val de Beauté	Garde corps terrasse – vasque – fenêtres - Passage chaufferie au gaz – aménagement cour
Maternelle Fontenay	Peinture préau
Maternelle Victor Hugo	Portail – aérations dortoir – remplacement cloisons
Maternelle Gallieni	Peinture – divers aménagements
Acquisition mobiliers scolaires	Toutes écoles

■ *Secteur administratif et autres
bâtiments1 396 600 €*

Travaux	566 000 €
Travaux de chauffage	130 000 €
Installation Vidéo-protection	385 000 €
Projet biodiversité	12 000 €
Etudes accessibilité ERP et logiciels	102 000 €
Matériels informatiques – téléphoniques et mobiliers	201 600 €

Secteur Administratif et autres bâtiments

- 1 396 600 €** soit 6,81% des dépenses d'investissement, sont consacrés :
- * aux divers travaux de mise en conformité des bâtiments administratifs,
 - * à l'installation de la vidéo-protection, au projet de biodiversité dans le cadre du programme de sensibilisation au développement durable,
 - * à l'acquisition de matériels techniques et aux études dans le cadre de la mise en accessibilité des établissements recevant du public.

■ *Secteur culturel* **805 179 €**

Bibliothèque	35 000 €
Musée	12 500 €
Monuments classés	36 000 €
Salle Emile Zola	119 600 €
Pavillon Baltard	550 079 €
Acquisition œuvres d'art	48 000 €
Acquisition mobilier	4 000 €

Secteur culturel

805 179 € sont prévus pour :

- Ravalement de la façade Boulevard Gallieni
- Réfection des chéneaux – Boulevard Gallieni
- Réfection des enduits extérieurs et protection des vitraux de la sacristie de l'Église Saint saturnin
- Salle Émile Zola : Création de placards sous escalier – peintures – sols – ravalement des façades côté Boulevard de Strasbourg et rue Émile Zola
- Acquisition d'œuvres d'art pour enrichir la collection du Musée
- Acquisition de mobilier pour la Bibliothèque

Représentant 3,93% des dépenses d'investissement.

■ *Secteur Social* *55 500 €*

**Provision pour travaux dans les logements
d'urgence**

■ *Secteur Petite Enfance*

80 600 €

Crèche Mandarine	15 000 €
Crèche Tout en Couleur	21 000 €
Crèche Arc en Ciel	9 000 €
Mise en conformité électrique	20 000 €
Frais géomètre	7 000 €
Matériels pour crèches	8 600 €

Petite Enfance

80 600 € soit 0,39% des dépenses d'investissement seront consacrés

- aux reprises de maçonnerie et de toiture suite à des infiltrations à la crèche Mandarine
- à la réfection des sols, de peinture et de changement de barrières crèche Tout en couleur
- à la réfection des peinture à la crèche Arc en Ciel
- à la mise en conformité électrique
- à des relevés de géomètres pour la crèche Mandarine
- à l'acquisition de divers matériels (poussettes – lits ...)

■ *Secteur sportif* 5 378 998€

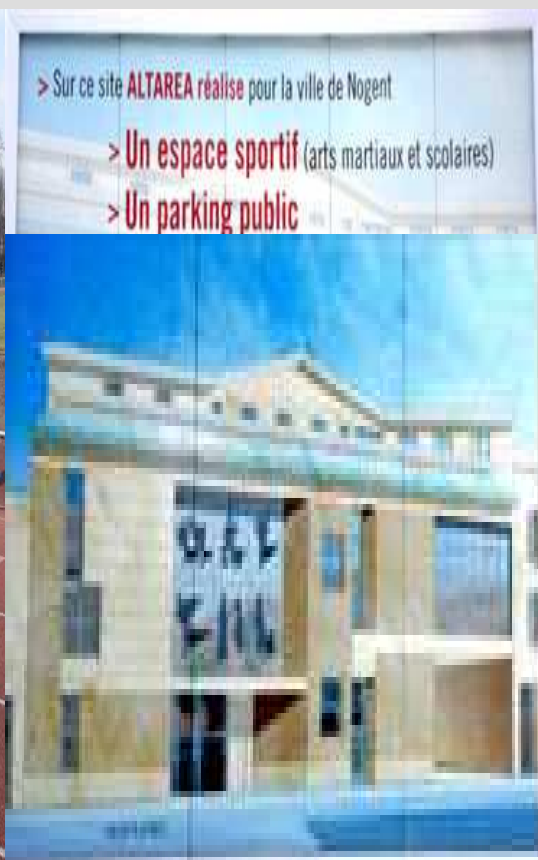
Aménagement Stade sous la Lune	2 440 000 €
Aménagement du Dojo	100 000 €
Travaux déshumidification piscine	550 000 €
Travaux Centre Nautique	300 000 €
Etude de faisabilité équipement sportif	
Rue Hoche	1 000 000 €
Aménagement poste avitaillement	260 000 €
Mise en conformité électrique	108 928 €
Solde acquisition VEFA Dojo D.Douillet	514 520 €
Acquisition matériels sportifs (DOJO)	105 550 €

Secteur sportif

Le budget de l'exercice 2010 privilégie le secteur sportif à hauteur de **5 378 998** € soit 26,23% des crédits d'investissement.

- L'aménagement du Stade sous la Lune par la réhabilitation de la piste d'athlétisme, de la pose d'un gazon synthétique sur le terrain d'honneur et l'installation d'un éclairage permettant une utilisation nocturne des équipements sportifs
- Les derniers travaux d'aménagement du DOJO David Douillet pour lequel la Région nous a accordé une subvention de 830 000 €.
- L'opération de déshumidification de la piscine
- L'Étude de faisabilité d'un complexe sportif sur le terrain de l'ancienne École Marie Curie après décontamination du site
- L'installation du poste d'avitaillement au Port de Plaisance
- Les mises en conformité électriques des équipements sportifs
- Le solde d'acquisition du DOJO David Douillet
- L'acquisition de matériels sportifs

■ *Secteur sportif* 5 378 998€



■ *Aménagement Voirie* 2 447 350 €

Remplacement bornes incendie	20 000 €
Réhabilitation Eclairage Public	352 000 €
Marquage au sol et signalétique	170 000 €
Aménagement voies et trottoirs	1 225 000 €
Aménagement espaces verts et fleurissement	415 500 €
Frais de géomètres et levées Topographiques	21 500 €
Illuminations	40 000 €
Mobiliers urbains – arbres – bornes...	203 350 €

Eclairage public – Voirie – Espaces verts

2 447 350 € seront consacrés au secteur Éclairage public, Voirie et Espaces verts soit 11,94% des crédits d'investissement :

- Remplacement de bornes incendie
- Renouvellement réseaux vétustes (rue Georges V – Rue Victor Hugo Bd Albert 1er – Lampes LED)
- Le marquage au sol et signalisation verticale – Fourniture et pose jalonnement
- Création de parkings à vélo
- Aménagement rue Paul Bert – rue Thiers – rue Guy Moquet
- Étude d'aménagement de la place « Petite Italie »
- Création d'ilots et plateau surélevé de Jean Monnet à Maréchal Vaillant
- Aménagement quais bus
- Création de plateaux ralentisseurs Grande Rue
- Tapis et enrobés trottoirs (Rue de Plaisance – Rue Lequesne – Rue Théodore Honoré – Bateaux rue de l'armistice)
- Patrimoine arboré – fleurissement
- Mobiliers urbains

■ *URBANISME*

Réserves Foncières
2 000 000 €

Travaux pour compte de
tiers
50 000 €



Opération 2/4 rue E. Galbrun
Subvention d'équipement
60 000 €

Urbanisme

2 110 000 € figurent en dépenses prévisionnelles du budget 2010 au titre des réserves foncières.

- 2 000 000 € au titre des réserves foncières et frais d'actes notariés
- 60 000 € de subvention pour surcharge foncière au bénéfice de la société Batigère pour l'opération du 2/4 rue Eugène Galbrun
- 50 000 € au titre des travaux pour compte de tiers

■ *Acquisition de matériel roulant*



218 000 €



Acquisition de matériel roulant

218 000 € seront affectés au renouvellement du parc auto :

- 160 000 € pour l'acquisition d'une laveuse-aspiratrice
- 12 000 € pour l'acquisition d'un piaggio pour le service propreté
- 43 000 € pour un véhicule-benne avec grue de ramassage pour le service des encombrants
- 3 000 € pour l'acquisition de vélos électriques (L'Ademe participant à hauteur de 50%)

BUDGET PRIMITIF 2010



III) LES RATIOS

PRINCIPAUX RATIOS

• RATIO PAR HABITANT	2009	2010
<i>• Dépenses réelles de fonctionnement par habitant</i>	1202	1214
<i>Produit des impositions directes par habitant</i>	616	632
<i>• Recettes réelles de fonctionnement par habitant</i>	1208	1208
<i>• Dépenses d'équipement brut par habitant</i>	453	520
<i>• En cours de la dette par habitant</i>	664	621
<i>• Dotation globale de fonctionnement par habitant</i>	204	202
<i>• Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement</i>	53.75%	53.02%
<i>• Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal</i>	1.04	1.09
<i>• Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement</i>	99,29%	103.67%
<i>• Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement</i>	37.27%	42.75%
<i>• Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement</i>	0,55%	0.51%

Le Budget 2010 ...

« L'homme au cœur de la ville »

Un budget général maîtrisé

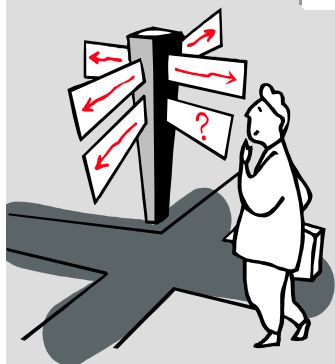
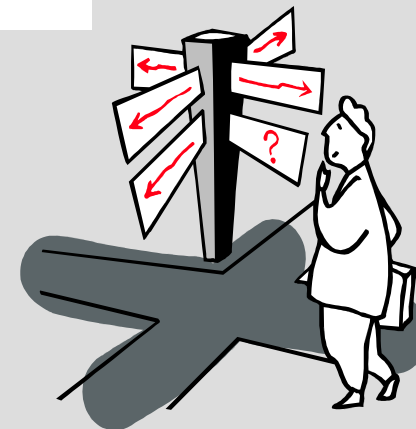
Maintien des taux des impôts au niveau de 2008

Maîtrise des dépenses globales de gestion

Faible augmentation des dépenses de personnel

Des dépenses d'investissement :

Liées à l'amélioration des services et à l'évolution de la population



Le budget 2010... L'homme au cœur de la Ville

- Dans le strict respect des engagements pris par la municipalité, il vous est présenté un budget 2010 maîtrisé.
- Malgré les baisses de recettes liées à la conjoncture économique et les décisions de nos partenaires financiers, tels que l'État et le Département, nous assurons la continuité et la qualité des services à la population avec une offre adaptée pour que chacun, quelque soit sa situation, puisse en bénéficier .
- La richesse fiscale ne progresse que par l'apport de nouvelles bases et la revalorisation de celles-ci.
- Grâce à une gestion rigoureuse des ressources humaines, la masse salariale augmente de façon limitée tout en tenant compte de la revalorisation possible du point d'indice à hauteur de 0,5% et du GVT.
- Quant aux investissements programmés ceux-ci répondent d'une part à la nécessité d'offrir au plus grand nombre l'accès aux équipements existants et d'autre part de réfléchir sur les besoins futurs de la population en progression constante.